

# La publication d'inventaires d'archives

de la culture de l'imprimé au monde numérique

Rédaction : Baptiste de Coulon

Direction : Niklaus Bütikofer

« Je déclare par la présente avoir rédigé ce travail personnellement et n'avoir pas utilisé d'autres sources que celles indiquées. J'ai signalé en tant que tels tous les passages repris de sources, de façon littérale ou du point de vue du sens. Je sais que, dans le cas contraire, le Sénat de l'Université de Berne et la Direction de l'Université de Lausanne sont légitimés à retirer le titre décerné sur la base de ce travail ».

Date : 31 juillet 2010

« L'élaboration des instruments de recherche constitue sans doute le cœur du métier de l'archiviste »  
(Bélaval, 1999, 7).

« le rayonnement des Archives comme lieux d'écriture est fluctuant selon les périodes, il évoluera sans doute avec la généralisation des nouvelles technologies » (Coutaz, 2007, 139).

## Remerciements

C'est toujours une grande joie de pouvoir avoir l'occasion de remercier les gens qui nous accompagnent dans nos projets. Je tiens donc à commencer en remerciant les communes neuchâtelaises, membres de la convention intercommunale d'archivage, qui ont financé en partie cette formation et qui m'ont surtout donné l'occasion d'exercer pleinement mon métier. Ces remerciements vont aussi naturellement à Monsieur Alexandre Dafflon qui a su à l'époque soutenir ma candidature et m'encourager aussi à me lancer dans cette formation.

Puis, mes remerciements vont à l'ensemble de mes collègues du comité de l'association « Archives contestataires » à Genève, qui, par leur démarche volontariste et inventive, ont su reposer toutes les questions concernant les archives. Les développements présents dans ce travail ne sont pas sans lien avec nos différentes discussions.

De façon plus précise, concernant la rédaction même de ce travail, je tiens à remercier Mesdames Pamina de Coulon et Tamara Katz qui ont bien voulu m'apporter leur relecture attentive. Et bien qu'elle n'y soit reliée d'aucune façon directe, je tiens tout de même à remercier ma collègue Madame Gilliane Kern, professionnelle passionnée, curieuse et compétente qui a toujours su me soutenir et m'aider dans mes projets d'archives. Enfin, comme ce mémoire a pour thème les inventaires d'archives, je profite, de cette occasion, pour remercier Madame Bernadette Odoni-Cremer qui a su, la première, me démontrer l'intérêt de ce métier et qui m'a accordé sa confiance en me confiant la rédaction de mon premier inventaire de fonds d'archives.

## Table des matières

Remerciements.....	3
Résumé.....	6
Mots-clefs.....	6
Avant-propos.....	7
Introduction.....	8
Problématique.....	9
Le programme archivistique.....	11
La fonction d'aide à la « création d'information ».....	11
La diplomatie contemporaine.....	12
Les objets.....	15
Le document.....	15
Les inventaires.....	16
La culture de l'imprimé.....	18
Les caractéristiques.....	19
La formes des textes.....	20
Le pouvoir de sauvegarde.....	21
La capacité de révision.....	21
Les étapes de production.....	21
La rédaction.....	21
L'édition.....	22
La publication.....	22
Les critères de qualité.....	23
La culture de l'imprimé dans les Archives.....	23
Une révolution numérique?.....	26
La culture scientifique moderne.....	27
Le libre accès.....	28
Dépôts ouverts.....	30
Auto-archivage.....	30
Utilisation de revues et collections numériques en libre accès.....	31
Formats ouverts.....	32
Le texte balisé.....	33
Le texte stabilisé.....	33
Licences ouvertes.....	33
Analyse.....	35
De la structure formelle des inventaires.....	35
Corpus d'analyse.....	35
Bilan général.....	36

L'identification du contenant.....	36
Le cadre de classement des fonds.....	37
Le cadre de classement des inventaires.....	37
Une institution et une date.....	38
Une collection.....	38
L'identification du contenu.....	39
L'unicité documentaire.....	39
ISAD(G).....	39
HTML.....	40
Le PDF.....	40
La validation scientifique.....	41
Le PDF.....	41
Conclusions de l'analyse.....	43
Propositions.....	45
Conclusion.....	47
Les Archives et l'écriture de leur histoire.....	48
L'inventaire comme une forme d'édition critique.....	49
Vers les Digital humanities.....	50
Bibliographie.....	52
Revue.....	53
Annexe 1 : Notice Dublin Core.....	55
Annexe 2 : Liste des institutions analysées.....	56
Inventaires HTML.....	57
Inventaires PDF.....	58

## **Résumé**

Ce travail tache d'évaluer la valeur en terme de mémoire institutionnelle et scientifique des inventaires d'archives. Il s'agit par là d'envisager les bouleversements introduits par leur production sous format informatique, et plus particulièrement de déterminer les critères de qualité nécessaires à leur mise en forme et enregistrement, avant leur publication en ligne.

## **Mots-clefs**

Inventaire, archives, internet, diplomatique, culture de l'imprimé, culture scientifique moderne, digital, numérique, humanities, documents, libre accès, OAI, PDF.

## Avant-propos

Ce texte constitue mon travail final du Master in Advanced Studies in Archival and Information Sciences proposé par les Universités de Bern et de Lausanne (Suisse) que j'ai suivi entre 2008 et 2010.

Ce travail recoupe largement plusieurs thématiques proposées lors du Master et en particulier je citerai par ordre chronologique de présentation : l'archivistique québécoise par Monsieur Yvon Lemay, les fondements de la bibliothéconomie et du catalogage par Monsieur Pierre Gavin, le cadre légal par Monsieur Lukas Fässler, l'importance du travail d'inventaire par Monsieur Gilbert Coutaz, l'actualité des compétences archivistiques par Monsieur Carol Couture, les enjeux d'Internet par Monsieur Jean Luquet, les formats de données numériques par Monsieur Rolf Ingold, la diplomatique contemporaine par Madame Christine Nougaret, l'édition critique numérique par à la fois Monsieur Michael Stolz mais aussi Messieurs Olivier Canteaut et Vincent Jolivet, *die Bewertung* par Messieurs Franck Bischoff et Robert Kretzschmar, les points de vue des historiens par Madame Danielle Tosato-Rigo et Monsieur Marco Jorio, l'introduction à l'histoire administrative par Monsieur Daniel Kettiger, *l'Information Retrieval* par Monsieur Ulrich Reimer, la dimension européenne par Madame Martine de Boisdeffre et Monsieur Hartmut Weber, et enfin la philosophie par Monsieur Rainer Kuhlen.

Dans ce travail, c'est la formulation conventionnelle masculine, plurielle ou singulière, qui a été largement employée pour désigner une fonction ou un groupe de personnes actrices, mais il est important de signaler que le travail archivistique et les enjeux qui lui sont propres, sont affrontés, dans la réalité, tout autant par des femmes que des hommes.

Il est important de préciser aussi que nous avons regroupé sous le terme d'inventaire, les types d'instruments de recherche que la tradition française distingue sous les noms d'état sommaire, de répertoire et enfin d'inventaire (sommaire, analytique et méthodique) (Nougaret, 1999).

## Introduction

La mise en ligne des inventaires d'archives est au cœur des défis que doivent relever les archivistes contemporains. Il s'agit à la fois d'un défi technologique, scientifique et culturel. Nous allons tenté, dans ce travail, pour mieux comprendre ces enjeux, d'appliquer les outils d'analyse archivistiques aux travaux des archivistes eux-même. Il est en effet paradoxal (mais tellement habituel) que nos propres outils d'analyse, que nous forgeons pour étudier les travaux des autres, soient si rarement utilisés pour ausculter notre propre production.

Cet essai tachera d'établir la valeur en terme de mémoire institutionnelle et scientifique de nos inventaires, pour envisager les bouleversements introduits par leur production sous format informatique, et afin de pouvoir, au final, en déterminer les nécessaires types de mise en forme et d'enregistrement, avant leur mise en ligne.

L'intérêt de ce travail repose sur le fait que les instruments de recherche, et parmi-eux les inventaires en particulier, restent le cœur de la profession d'archiviste. En effet, la lecture des instruments de recherche est un condensé du travail de l'archiviste et son principal résultat. En ce sens, la future plus grande disponibilité de ces derniers en ligne, devrait nous permettre, en tant que corps professionnel, de réaliser une amélioration conséquente de nos travaux grâce à la « critique » des instruments de recherche de nos collègues.

L'autre intérêt de ce travail est d'envisager l'acte de publication d'inventaire comme partie prenante du métier d'archiviste.

Notre travail part d'une question de départ centrale : **Les procédés actuels de mise en ligne permettent-ils aux inventaires d'archives d'être des supports fiables et efficace de connaissances et d'apprentissage ? C'est-à-dire garantissent-ils les critères qui font des inventaires, des documents de nature scientifique publiés?**

Nous partirons, pour répondre à cette question, de quatre postulats, qui seront repris dans les parties du *Programme archivistique* et dans celle de définition des *Objets*, et que nous énumérons une première fois ici :

1. la connaissance et l'apprentissage demandent l'appui de documents de nature scientifique publiés;
2. L'inventaire d'archives est un document;
3. L'inventaire d'archives est un document de nature scientifique;
4. La mise en ligne est une publication.

Selon notre raisonnement, un inventaire en tant que document à contenu scientifique vise deux buts, l'un immédiat (l'orientation du chercheur) et un second à long terme (la validation d'une activité scientifique). En nous concentrant sur le second but, nous verrons que les inventaires doivent répondre à deux exigences au moins pour pouvoir l'atteindre : d'une part répondre aux codes élaborés par la *culture de l'imprimé* et d'autre part répondre à ceux définis par la *culture scientifique*



moderne.

Notre hypothèse est que **les mises en ligne actuelles des inventaires d'archives ne remplissent pas ces deux exigences, et ne permettent donc pas de garantir aux inventaires leur statut de documents de nature scientifique publiés**. Ces procédés de mise en ligne échoueraient donc, selon toujours notre hypothèse, dans leur mission de mise à disposition des chercheurs et du public en général, des documents (et donc de l'information) susceptibles d'être des supports fiables et efficaces de connaissance et d'apprentissage.

En ce qui concerne notre méthode de travail, nous avons choisi de procéder par étapes :

- Un examen du programme archivistique qui sous-tend cette recherche;
- La définition des objets sur lesquels elle va se pencher ;
- La partie analyse en elle-même ;
- Une partie propositionnelle;
- Une conclusion.

Pour la partie analyse, nous avons choisi d'étudier les mises en ligne d'inventaires réalisées par les principales institutions d'archives en Suisse sur leur site internet.

Il est important de préciser que notre travail ne traitera pas des questions de recherche d'information (*Information Retrieval*) dans les inventaires en ligne. La fonction d'orientation immédiate (que nous souhaitons distinguer de celle d'apprentissage) du chercheur au sein des fonds du service d'archives n'a pas été retenue comme un critère d'analyse. Nous laissons aussi de côté les questions liées à l'exploitation des possibilités offertes par ce que l'on appelle le Web 2.0 vis-à-vis de ces mêmes inventaires en ligne. Comme on le verra, il nous est apparu que ces questions devaient être subordonnées à la question de la stabilité de l'existence des inventaires en ligne en tant que document témoin de l'activité scientifique des archivistes.

## Problématique

Les inventaires sont les instruments de recherche pivot dans un centre d'archives. Par cette position centrale, ils ont vocation à apparaître de plus en plus souvent sous une forme de publication en ligne afin de mieux valoriser et diffuser les informations sur les fonds. C'est un constat largement partagé que prévoyait déjà Detlev Heiden et Mechthild Black-Veldtrup en 1999, « mittelfristig fast alle Beständeübersichten und ein ausgewählter Teil der Findbücher in digitaler Form angeboten werden können und müssen » (Heiden, Black-Veldtrup, 1999, s.p.). Et qui sera repris par Philippe Rygiel dans son article de radioscopie des sites des Archives départementales françaises en 2005 : « La mise en ligne des inventaires est en cours, tout laisse à penser qu'elle sera, d'ici quelques années, la règle » (Rygiel, 2005, s.p.).

En ce sens, si la mise en ligne va se généraliser, il peut être important de se questionner sur les qualités requises pour celle-ci. Par le passé, la publication papier dite scientifique d'inventaire était

une rareté (sur le nombre d'inventaires rédigés). Les inventaires étaient le plus souvent tapuscrit et leur diffusion restreinte à la salle de lecture des Archives. L'apparition d'internet comme moyen de communication pourrait contribuer à banaliser la publication et renforcer d'autant le rôle d'auteur des archivistes. De ce point de vue, nous rejoignons le propos de Gilbert Coutaz, lorsqu'il dit : « [...] il est inconséquent de détacher la publication des autres tâches [des archivistes] et de la considérer comme périphérique, si ce n'est utile » (Coutaz, 2007, 137).

Toutefois, l'hypothèse centrale de ce travail est que : les méthodes actuelles de mise en ligne d'inventaire se définissent le plus souvent hors de toute *culture de l'imprimé* (politiques éditoriales, identification matérielle et intellectuelle) et de toute *culture scientifique moderne*. Or, comme nous allons le voir, ces cultures représentent l'aboutissement d'une structuration du savoir et des connaissances à des fins d'apprentissage et de connaissance. Elles sont ainsi le résultat d'un demi-millénaire d'expérimentations. Il nous semble donc particulièrement hasardeux de négliger ce bagage et c'est que nous allons tenter de démontrer.

Pour nous, cette réappropriation de la *culture de l'imprimé* et de celle *scientifique* dans le monde numérique constitue l'enjeu contemporain majeur en termes de validité et d'accessibilité de l'information scientifique. Et les Archives ne sont pas épargnées par cette question.

Nous avons bien conscience d'être avec cette hypothèse en porte-à-faux vis-à-vis de courants de pensées actuels qui tiennent plutôt une position inverse en décrétant l'obsolescence des structures formelles de l'imprimé à l'ère numérique. C'est bien ce que nous dit Peter Müller : « im Zeichen bestände- oder archivübergreifender Informationssysteme wird das klassische Findbuch, das gegenwärtig als Kernstück archivarischen Erschließens gilt, – in Sonderheit das in gedruckter Form – an Bedeutung verlieren. Letztlich wird diese Form der beständebezogenen Präsentation von Informationen über Archivalien in einer vollständig elektronischen Umgebung sogar obsolet. An ihre Stelle wird ein hierarchisch aufgebautes Recherchesystem treten müssen, in dem Informationen über einzelne Archivalieneinheiten oder Teile davon ebenso abgerufen werden können wie solche über Gruppen von Archivalien, ganze Bestände oder Archive » (Müller, 2005, p. 13). Mais nous allons tout de même tenter d'en démontrer la validité.

## Le programme archivistique

En nous référant à la science archivistique québécoise, il est important de définir dès le départ, dans cette recherche, notre travail d'archiviste en terme de fonctions (Couture, 2003). En ce sens, nous avons choisi de développer notre activité d'archiviste au travers de la fonction récente d'aide à la « création d'information » (Gagnon-Arguin, 2003). Paradoxalement, il s'agit d'appliquer cette fonction directement à la production documentaire des archivistes eux-même et en particulier à leurs inventaires. Comme nous le verrons, même si cette tâche est récente pour les archivistes, elle ne peut se construire que sur un savoir ancien, celui de la diplomatie, envisagée dans sa mise à jour contemporaine par Bruno Delmas (1996).

### La fonction d'aide à la « création d'information »

Afin de mettre en ligne nos inventaires de manière à ce qu'ils remplissent pleinement le rôle de supports de connaissances et d'apprentissage, il faut pouvoir en comprendre la nature et la forme pour en guider la création. Or, en ce sens, si l'on suit Louise Gagnon-Arguin, « la recherche et la pratique n'ont cessé de démontrer la pertinence et la nécessité de l'intervention archivistique au moment de la création de l'information » (Gagnon-Arguin, 2003, p. 69). Cette nouvelle fonction de l'archivistique peut être défini comme : « l'activité professionnelle relative à la mise en place des conditions nécessaires pour assurer la qualité, la validité, la crédibilité et la pérennité de l'information produite par les administrations » (Gagnon-Arguin, 2003, p. 81). Louise Gagnon-Arguin ajoute : « [l'action de l'archiviste] s'exerce sur les différents types de documents, leur contenu et leur forme, leur production, leur diffusion et leur réception » (Gagnon-Arguin, 2003, p. 82). Voilà donc un vaste programme, dont nous n'exercerons dans ce travail qu'une faible partie, nous attachant simplement à l'étude de la forme et des modes de publication des inventaires d'archives.

Selon Louise Gagnon-Arguin, « parmi les tâches qui sont propres à l'archiviste sur le plan de la gestion de la création, mentionnons l'élaboration de guides de procédures administratives à suivre au moment de la création, de guides de création de quelques types de documents ainsi que la prise en charge de la gestion de la création de certains autres types de documents » (Gagnon-Arguin, 2003, p. 82). Ce travail peut donc être envisagé comme l'ébauche d'un guide de mise en ligne d'inventaires d'archives.

La fonction d'aide à la création d'information est devenue de plus en plus un incontournable pour les archivistes, les amenant à puiser dans leurs propres outils pour répondre aux demandes pressantes de leurs contemporains. Par ailleurs, l'archiviste en remplissant la fonction d'aide, complète, avec ses compétences scientifiques, l'expertise principalement gestionnaire qu'offre le *Records Management*. On pourrait même dire avec Carol Couture que l'archiviste dispose dans cette fonction de sa pleine capacité, c'est-à-dire que l'on ne peut être meilleur archiviste que sur les documents qui nous sont contemporains. Cela tient à la légitimité de nos choix, que nous tirons de cette position de simultanéité. Le travail classique de l'archiviste consistant à établir un tri

rétrospectif est toujours une reconstruction douloureuse.

Nous sommes donc bien positionnés pour évaluer la production de nos inventaires contemporains et leur diffusion. En suivant toujours Louise Gagnon-Arguin, on apprend que « la gestion de la création de l'information s'impose, dans une organisation, afin de permettre l'uniformisation de certaines pratiques, de favoriser la création d'une information de qualité et de participer à l'image de marque qu'elle veut projeter » (Gagnon-Arguin, 2003, p. 87). Si cette tâche est intéressante pour une organisation privée ou publique, elle peut l'être tout autant pour un corps professionnel, comme celui des archivistes par exemple, qui pourrait souhaiter définir des règles claires vis-à-vis des statuts des différentes typologies de documents qui lui sont propres.

Afin d'engager cette réflexion, Louise Gagnon-Arguin nous offre quelques pistes, en nous proposant de partir des « fins auxquelles un document est produit [qui] servent à en définir la valeur dans le temps » (Gagnon-Arguin, 2003, p. 95). Elle propose pour cela de répondre à trois questions (Gagnon-Arguin, 2003, p. 95) :

- Pourquoi ce document a-t-il été créé ? [... objet de son contenu];
- A quelles fins est-il utilisé ? [... administratives, juridiques, comptables];
- Pourquoi seraient-ils conservés ? [... légal ou témoignage].

Afin de pouvoir répondre à celles-ci concernant les inventaires d'archives, il nous a fallu aller chercher des compétences dans une science complémentaire à l'archivistique, la diplomatique contemporaine.

## La diplomatique contemporaine

Pour définir les meilleures procédés de création et de diffusion d'inventaires d'archives, en vue de leur mise à disposition comme outils de connaissances et d'apprentissage, il nous faut pouvoir les définir vis-à-vis des buts qu'ils doivent atteindre. La branche du savoir qui s'intéresse à la définition des types de documents s'appelle la diplomatique, et c'est donc vers elle que allons chercher ces compétences. En effet, depuis l'ajournement que lui a donnée Bruno Delmas (1996) dans son article important, intitulé *Manifeste pour une diplomatique contemporaine : des documents institutionnels à l'information organisée*, cette science s'est imposée comme un incontournable de la pratique archivistique contemporaine. Celle-ci s'avère particulièrement fondamentale quand on a l'ambition, comme dans ce travail, d'intervenir au moment de la création même des documents (en l'occurrence sur les inventaires d'archives).

La diplomatique classique était dévolue à l'étude des documents officiels moyen-âgeux puis modernes afin d'en déterminer les critères formelles de validité. Elle a été développée à l'origine pour départager les chartes originales de leurs copies.

En revenant à Bruno Delmas, voici la définition qu'il donne de cette science dans sa mise à jour - : « la diplomatique contemporaine [...] est la science du document institutionnel, du document fonctionnel et de l'information organisée » (Delmas, 1996, 59). Il ajoute « [...] la diplomatique

contemporaine est la discipline d'érudition qui étudie et permet de **désigner**, par la critique à partir des archives, les sources à conserver pour constituer la mémoire de toute recherche scientifique » (Delmas, 1996, 65).

La mise à jour de cette science historiquement fondée sur l'analyse des documents du passé ne s'est pas fait de façon évidente. On peut reprendre par exemple le questionnement initiale de Bruno Delmas lorsqu'il se demandait si : « [...] dès lors que la diplomatique porte sur une information organisée dont on assure l'édition scientifique, peut-on fixer à la diplomatique et aux archivistes le soin d'élaborer des règles pour donner à des informations qui n'en ont pas (copies de fichiers informatiques évolutifs, [...]), des supports qui permettent de les mémoriser pour les rendre accessibles à la recherche historique » (Delmas, 1996, 66). Les supports évoqués sont à comprendre, comme on le verra par la suite, à la fois comme des marques d'enregistrement, c'est-à-dire des étapes de validations formelles, et des solutions techniques de préservation.

Depuis lors, la réflexion a avancé et le constat s'est imposé : l'archiviste au travers d'une expertise diplomatique est tout à fait légitimé à intervenir en amont du document au moment de sa création. C'est la réponse qui sera répétée par Louise Gagnon-Arguin dans le chapitre qu'elle consacre à cette fonction de création (Gagnon-Arguin, 2003) dans l'ouvrage de référence intitulé *Les fonctions de l'archivistique contemporaine* (Couture, 2003).

En 2005, Bruno Delmas, reprendra avec force cette conviction : « avec la diplomatique, les archivistes sont en mesure de répondre à l'attente des administrations concernant les règles de création des documents, à celle des utilisateurs propres pour la connaissance et la critique de leur contenu et aux exigences de leur métier, non seulement en terme d'évaluation et d'élimination des documents, mais aussi dans l'élaboration des instruments de recherche et dans la mise en valeur des fonds » (Delmas, 2005, IX). Cela est particulièrement important, car cela met en lumière le lien important entre le travail des archivistes et les compétences que peut leur apporter la diplomatique contemporaine. On peut regretter que cette dernière soit, dans les institutions helvétiques, souvent trop peu connue ou alors très peu prise en compte.

La diplomatique contemporaine joue donc un rôle de sélection et de guide pour la description des fonds d'archives ce qui constitue une première étape de l'élaboration d'une mémoire institutionnelle. Bruno Delmas va jusqu'à se demander : « Faut-il enseigner la diplomatique contemporaine aux agents des activités bureaucratiques? » (Delmas, 1996, 59), ce à quoi il répond : « il y a sans doute un synthèse à réaliser entre le *records management* nord-américain à visée pratique et la diplomatique érudite européenne à visée purement savante, pour aboutir à une diplomatique contemporaine plus scientifique et plus commune [...] » (Delmas, 1996, 59). Nous retrouvons ici les convictions mises en lumière un peu plus haut.

Pour résumer et en suivant les méthodes prescrites par Bruno Delmas (Delmas, 1996, 60), je définirais la diplomatique contemporaine, dans un premier temps comme l'analyse (description analytique au niveau sériel des documents puis hiérarchisation en importance de ces derniers) et puis, dans un second temps, comme le renforcement des formes d'enregistrement et de validation des séries de documents afin d'en réduire l'incertitude attachée à la définition de leur statut et en ce

sens garantir la mémoire institutionnelle puis scientifique de l'activité engagée.

Un exemple très complet de cet exercice est l'ouvrage fondateur de Louise Gagnon-Arguin intitulé *Typologie des documents des organisations ; de la création à la conservation*, paru en 2005 sous le patronage de Bruno Delmas qui en établit la préface.

Dans son introduction, Louise Gagnon-Arguin précise la méthode suivie. Elle a appliqué, pour établir sa typologie, une « reconnaissance de **la forme** qui caractérise ces documents et leur fournit leur individualité » (Gagnon-Arguin, 2005, 1-2). Elle s'appuie pour cela sur la définition de la forme donnée par Bruno Delmas comme étant « [...] l'ensemble des éléments externes ou internes (relatifs au contexte, au contenu et à la structure) [...] qui donnent l'aspect qui répond à sa nature diplomatique et juridique, c'est-à-dire à sa fonction, selon les règles et les usages de l'institution qui l'établit » (Delmas, 1996, 60 cité par Gagnon-Arguin, 2005, 2).

Dans ce travail, nous reprendrons, dans la partie analyse, cette perspective en essayant de l'appliquer à une des séries de documents produites par les institutions d'archives, à savoir leurs inventaires.

## Les objets

Pour répondre à notre question de départ sur la qualité, ou non, de nos mise en ligne d'inventaires, nous allons devoir reprendre un certain nombre de définitions qui vont fonder notre analyse. Nous allons envisager successivement le concept de document, puis les caractéristiques d'un inventaire. Enfin nous tenterons de mieux cerner ce que sont les attributs de la *culture de l'imprimé* et ceux de la *culture scientifique moderne* à l'ère d'internet.

## Le document

Pour pouvoir garantir aux inventaires d'être des supports de connaissances et d'apprentissage, on doit pouvoir les définir en tant que documents. Mais qu'est-ce qu'un document? Pour le savoir, nous partons d'une citation de Bruno Delmas qui nous semble fondamentale : « le discours sur la société et les technologies de l'information ont fait oublier quelque chose d'essentiel que les archivistes connaissent bien. L'information et le document sont comme les deux faces de l'antique dieu Janus. L'une ne va pas sans l'autre. Mais l'information, pour ne pas être folle, a besoin d'être identifiée et en quelque sorte « incarnée » dans un document » (Delmas, 2005, VII).

Cette phrase va guider l'entier de notre travail et fonde notre premier postulat selon lequel un inventaire doit être un document. Mais pour mieux cerner ce que veut dire « être un document », nous allons reprendre ici les analyses particulièrement importantes réalisées par Marie-Anne Chabin (2004) et Carol Couture (1996) sur la question du statut de document.

Pour Marie-Anne Chabin, le document a, et cela nous semble fondamental, deux fonctions qu'il s'agit d'analyser distinctement pour mieux le saisir : le *document* en tant que *trace* et le *document* en tant que *source*.

Le *document trace* peut être défini comme « le document [qui] a un support, un contenu, une date et un contexte objectif de création. C'est un objet unique, inscrit dans le temps et l'espace » (Chabin, 2004, 144). Marie-Anne Chabin ajoute : « le point fondamental de la notion de document [trace] est l'intervention humaine dans la matérialisation du message exprimé, le geste d'expression et de fixation de l'information par l'auteur » (Chabin, 2004, 145).

Le *document source* peut lui être défini comme un « document [qui] est la conjonction d'une interrogation et d'une information disponible » (Chabin, 2004, 147) et en quel cas « c'est la lecture, et non plus l'écriture, qui fait le document [...] ». Comme exemple d'un *document source* nous prendrions volontiers les résultats issus des moteurs de recherches multi-critères. Dans ces cas, le document est recomposé à la volée selon la demande du lecteur. Comme on peut le deviner les *documents sources* sont particulièrement abondant sur le web. En effet, la plupart des sites ont tendances à être construits aujourd'hui à partir d'une architecture PHP/MySQL, c'est-à-dire à partir d'un contenu réparti dans une base de données et recomposé en direct selon les clics de l'utilisateur. Le web est en ce sens le domaine par excellence des *documents sources*, inversant les proportions vis-à-vis des *documents traces* qui avaient la prédominance dans le monde analogique. Le thème de notre travail s'insère donc dans une recherche plus large qui questionne les conditions d'existence

des *documents traces* sur internet.

Comme cas particulier des *documents trace*, on peut noter le document d'archives. En effet, au sein du monde de l'information, les archivistes ont dû rapidement préciser leur domaine d'activité. Selon la synthèse de Carol Couture (1996), l'objet du travail des archivistes serait : « l'information organique et consignée » (Couture, 1996, 11) portée par « les documents d'archives ». On pourrait analyser cela, selon les nomenclatures proposées par Chabin, comme les *documents trace* validés<sup>1</sup>. Cette précision permet de se rapprocher du terme anglais *records* (voir Couture, 1996, 6), sur lesquels s'appliquent le *Records Management*.

Nous évoquons aussi un cas un peu limite, quant à ces définitions, à savoir celui des bases de données. Sont-elles des *documents trace* ? Il s'agit d'une nouvelle forme de structuration du savoir qui a fait son apparition aux côtés de celles, classiques, du livre et de l'article par exemple, avec la diffusion des ordinateurs et des réseaux connexes de communication.

Leurs définition pourraient être : « Une base de données est un ensemble de données modélisant les objets d'une partie du monde réel et servant de support à une application informatique [Le système de gestion de bases de données (SGBD)] » (Gardin, 2005, 3).

A notre sens, la base de données pourrait être un *document trace* comme le démontre les récentes avancées sur ses formats d'archivage<sup>2</sup>, mais il s'agira d'analyser à chaque fois d'un point de vue diplomatique la qualité des informations « traces » qu'elles contiennent. Sur la question des inventaires d'archives numériques, une base de données devrait rester, selon nous, avant tout un outil rédactionnel et un outil de consultation mais ne devrait pas se substituer au *document trace* lui-même (le fichier numérique contenant l'inventaire) qui reste l'unité pertinente d'archivage.

## Les inventaires

Les inventaires sont des documents mais de quels type ? Trace ou source (Chabin, 2004) ? Et ont-ils vocation à être conservé à long terme ? Sont-ils en définitives des « documents d'archives » (Couture, 1996) ? Pour y répondre, il nous faut établir une analyse diplomatique des inventaires d'archives afin d'en définir leur statut, leur nature et leur forme.

On doit relever d'emblée que cette analyse a déjà été menée de manière très pertinente et de façon plus générale dans l'ouvrage de référence en langue française, à savoir *les instruments de recherche dans les archives* dirigé par Christine Nougaret et paru en 1999. Nous tâcherons pour notre part de préciser peut-être le propos, en nous concentrant sur la question des inventaires<sup>3</sup>, ainsi que de le poursuivre étant donné que plus de dix ans se sont écoulés depuis sa publication. Pour cela, il va

---

1 Selon Chabin, « les notions même de validation et de transmission n'entrent pas a priori dans la définition initiale de document ; il s'agit là d'étapes postérieures à la matérialisation de l'écrit et qui conduisent d'ailleurs à une nouvelle dénomination du document [...] » (Chabin, 2004, 145).

2 Nous pensons ici à la récente publication du format SIARD par les Archives fédérales suisses.

3 Nous rappelons que dans notre propos nous avons regroupé, en conformité avec la tradition en Suisse romande, sous le terme inventaire les types d'instruments de recherche que la tradition française dénomme : Etat sommaire, Répertoire, Inventaire (sommaire, analytique et méthodique) (voir Nougaret, 1999).



nous falloir répondre d'abord aux trois questions proposées par Louise Gagnon-Arguin (Gagnon-Arguin, 2003, p. 95) :

- Pourquoi les inventaires sont-ils créés ? [... objet de leur contenu];
- A quelles fins sont-ils utilisés ? [... administratives, juridiques, comptables];
- Pourquoi seraient-ils conservés ? [... légal ou témoignage].

Ce qui nous permettra d'envisager une dernière question :

- Par quels critères formels peut-on identifier un inventaire?

On peut dire d'entrée de jeu que les archivistes produisent principalement deux types de documents spécifiques à leur métier<sup>4</sup> : les instruments de gestion et les instrument de recherche (Rousseau, 2008). Les instruments de gestion correspondent aux calendriers de conservation et aux plans de classement, alors que les instruments de recherche désignent justement les inventaires et autres guides de recherche.

Tâchons donc, à présent, de répondre aux trois questions appliquées à cette sous-catégorie que sont les inventaires :

- L'objet des inventaires d'archives est le fonds d'archives, dont il tente de donner une description synthétique la plus fidèle possible.
- Le but des inventaires d'archives est bien d'être support de connaissances et d'apprentissage, cependant il faut y distinguer deux temporalités, d'une part ils servent à orienter immédiatement l'utilisateur du service d'archives vers un document susceptible de répondre à sa demande (fonction de *document source* en tant qu'instrument technique de gestion), mais d'autre part il vise à établir, sur le long terme, les résultats de l'analyse réalisée par un archiviste (fonction de *document trace* en tant que résultat d'une activité scientifique).
- Pourquoi devrait-il être conservé ? En tant qu'instrument de gestion, l'inventaire n'a aucune vocation à être conservé si une nouvelle version plus complète du document est établie. Par contre, en tant que résultat de l'activité scientifique, l'inventaire doit être conservé afin de pouvoir justifier de l'activité de l'institution qui l'a créé, mais aussi offrir dans le temps une compréhension des décisions prises par cette dernière dans le traitement de chaque fonds.

On retrouve cette compréhension synthétisée par Jean-Yves Rousseau (2008, 123) : « les instruments de recherche permettent la communication de l'information organique au sein de l'organisation auprès des utilisateurs tant pour sa valeur première que pour sa valeur secondaire [...]. Ils peuvent être consignés et accessibles sur plusieurs supports [...]. [Ils...] permettent l'accès aux données ainsi qu'à leur interprétation » (Rousseau, 2008, 124).

Les inventaires ont donc une nature double. Pour ce travail toutefois, nous renoncerons à

---

4 Comme n'importe **quelles** autres organisations, les institution détentrices d'archives demandent à leur personnel de produire un certain nombre de documents de gestion générale, voir la typologie de ces derniers établie par Louise Gagnon-Arguin (2005).

approfondir leur nature de *document source*. Nous partons de principe que celle-ci est subordonnée à leur nature de *document trace*. En ce sens, en tant que *documents traces*, nous pouvons définir que les inventaires ont vocation à être conservés, en tant que documents d'archives et cela pour garantir une continuité dans le traitement des fonds et comme résultats synthétique du travail scientifique de l'archiviste pouvant servir de référence et donc être un support fiable à la connaissance et à l'apprentissage.

Selon cette définition, nous pouvons à présent retraduire notre question de départ en ces termes : **les procédés de mise en ligne actuelles permettent-ils simplement aux inventaires, en tant que *document trace*, d'exister sur internet ?** En effet, selon notre définition, l'inventaire a, en tant que *document trace*, vocation à être un support fiable de connaissances et d'apprentissage. Lui permettre de la réaliser, revient simplement à lui accorder les conditions techniques d'existence.

Maintenant que nous avons défini la nature des inventaires en tant que *document trace*, il nous faut, selon les principes de la diplomatique en établir les critères formels qui permettront de les identifier. Il s'agit, nous le rappelons, de déterminer « [...] l'ensemble des éléments externes ou internes (relatifs au contexte, au contenu et à la structure) [...] qui donnent l'aspect qui répond à sa nature diplomatique et juridique, c'est-à-dire à sa fonction, selon les règles et les usages de l'institution qui l'établit » (Delmas, 1996, 60 cité par Gagnon-Arguin, 2005, 2).

Il s'agit là du cœur de notre travail car c'est justement la forme des inventaires d'archives que le passage au numérique remet en partie en cause. Suivant notre raisonnement, les inventaires ont pour vocation à être conservés en tant que trace de l'activité scientifique de l'institution. En conséquence, on doit déterminer quelles sont les critères formels à conserver pour garantir à l'inventaire, dans son passage de l'analogique au numérique, son statut de *document trace* à contenu scientifique. Pour répondre à cela, ils nous est apparu qu'il fallait revenir aux sources sa structuration formelle, que nous avons identifié comme d'une part la *culture de l'imprimé* (identification, contextualisation), mais aussi, d'autre part, la *culture scientifique moderne* (validation).

Nous allons donc d'abord analyser ces deux cultures avant d'envisager la définition de critères formels d'identification (et de création) d'inventaires.

## La culture de l'imprimé

Pour comprendre quels sont les critères formels propres à garantir à l'inventaire d'être un support fiable et efficace des connaissances et de l'apprentissage, il nous faut revenir à l'étude des fondements de la *culture de l'imprimé*. Cela peut paraître lointain, mais c'est bien en conséquence de cette invention que s'est mis en place une grande partie de notre économie du savoir.

L'étude de cette invention a été formidablement renouvelée par l'ouvrage de Elisabeth L. Eisenstein intitulé *La révolution de l'imprimé à l'aube de l'époque moderne*, paru une première fois en 1979. Cette auteur réussi à unifier un questionnement auparavant éclaté entre les disciplines, et de cette manière permet de remettre en cause des explications devenues des évidences que l'on ne questionnait plus. Quels bouleversements culturels a pu introduire l'invention de l'imprimerie ?

L'auteur ne cache pas dans ce questionnement l'héritage des travaux du sociologue des médias et essayiste universitaire Marshall McLuhan à partir de son concept d'*homme typographique*. Mais dans son étude, Elisabeth L. Eisenstein agit en tant que historienne et réengage le questionnement depuis ce point de vue spécifique.

Si un retour aux prémisses de l'imprimerie nous a semblé important, c'est que comme nous le dit Elisabeth L. Eisenstein, il s'agit là d'une révolution en partie méconnue et dont les effets se font sentir jusqu'à nos jours.

En très résumé, voici les principales innovations qu'apporte, selon elle, la *culture de l'imprimé* :

- identification intellectuelle du texte (auteur, lieu, date) (Eisenstein, 1991, 21) ;
- unicité du texte avec l'ouvrage (Eisenstein, 1991, 32) ;
- multiplication du texte à l'identique (Eisenstein, 1991, 33) ;
- primauté de la commodité du lecteur dans l'agencement de la page (Eisenstein, 1991, 38) ;
- développement et standardisation de la structure éditoriale (fonds différentes, page de titre, notes, table des matières, renvois) (Eisenstein, 1991, 38) ;
- élaboration de l'épreuve, ou copie, avant impression (Eisenstein, 1991, 41) ;
- création de l'atelier d'imprimerie comme nouveau lieu de rencontres des cultures, savoirs et professions (Eisenstein, 1991, 41) ;
- nouveaux montages financiers (Eisenstein, 1991, 41) ;
- non plus seulement apprendre à lire mais surtout apprendre en lisant (Eisenstein, 1991, 52).

Dans notre étude, tous ces éléments de structuration formelle nous semblent fondamentaux pour définir l'inventaire en tant que *document trace*. En effet, aussi étonnant que cela puisse paraître, ce qui s'est rapidement imposé comme une évidence il y a cinq cents ans (les critères de qualité du texte imprimé), peut aujourd'hui faire totalement défaut à nos publications numériques.

Nous allons pour mieux cerner cela, commencer par mieux définir les caractéristiques de la *culture de l'imprimé*. Puis nous reprendrons les étapes de production de celui-ci et enfin ses critères de qualité. Tout cela afin de dégager les attributs nécessaires à permettre aux inventaires d'accéder au statut de *document trace* validé (c'est-à-dire de document archivable).

Nous finirons ce chapitre en nous arrêtant sur la tradition, peu valorisée, de l'imprimé dans les institutions d'archives et nous conclurons en tachant d'envisager le caractère révolutionnaire, ou non, du passage au numérique pour la *culture de l'imprimé*.

## **Les caractéristiques**

C'est sous la forme de synthèse que Elisabeth L. Eisenstein (1991) propose *quelques caractéristiques de la culture de l'imprimé*, dans un chapitre du même nom. Nous en retiendrons,

pour notre étude, principalement trois : la forme des textes, le pouvoir de sauvegarde et la capacité de révision.

## La formes des textes

Comme le dit Elisabeth L. Eisenstein, « Les choix que firent les premiers imprimeurs quant à la mise en page et à la présentation contribuèrent probablement à réorganiser la pensée des lecteurs » (Eisenstein, 1991, 85). On pense ici très clairement aux « critères classiques d'unité, de cohérence interne et d'harmonie » (Eisenstein, 1991, 92) entre les différentes parties du texte et à son enrichissement par des outils analytiques comme les index ou la page de titre. Il ne s'agit pas de dire que toutes ces trouvailles étaient inconnues des scribes, qui ont précédé les imprimeurs dans la production des écrits, mais de mettre en évidence combien leur emploi systématique va marquer les processus d'apprentissage eux-mêmes. Ainsi, c'est des changements peu « visibles mais plus omniprésents » (Eisenstein, 1991, 95) qui ont réorganisé notre façon de penser. On peut penser en particulier à des éléments comme « le foliotage régulier, les signes de ponctuation et de fin de paragraphe, les titres courants, les index, [...] l'emploi des chiffres arabes dans la pagination » (Eisenstein, 1991, 95). Cette recherche de systématique est très liée à l'effort de méthode en général qui a marqué la *culture de l'imprimé*. Ce n'est pas un hasard si cette culture a réussi à faire de la « rédaction de manuels un genre nouveau et rémunérateur » (Eisenstein, 1991, 92).

Avec l'invention de l'imprimerie, on s'éloigne d'une époque où « il n'importait pas au maître médiéval enseignant la *Corpus Juris* (Corpus de droit) de montrer que chaque partie était liée à la logique de l'ensemble, notamment parce que bien peu de professeurs des facultés de droit avaient eu la chance de voir le *Corpus Juris* dans son entier » (Eisenstein, 1991, 93).

On peut raisonnablement se demander si paradoxalement nous ne serions pas revenus avec les nouvelles technologies à cette époque soit-disant révolue ? Non pas par le fait que l'exemplaire complet d'un nouveau *Corpus Juris* serait tenu secret mais par notre inattention technologique à trouver des moyens de faire cohabiter les parties et le tout ?

A ce propos, Louis Gagnon-Arguin précisera une chose fondamentale, qui nous renvoie aux dires de Bruno Delmas sur le document. Selon elle : « la capacité actuelle des ordinateurs d'emmagasiner l'information, de la traiter et souvent de la recomposer peut laisser croire que la forme des documents n'existe plus et qu'elle était surtout liée au support papier. [...] Toutefois, dès que cette information sert à la communication, à la gestion ou à la reconnaissance d'un droit, elle doit prendre une forme qui lui permettra d'être reconnue et interprétée correctement par les personnes concernées » (Gagnon-Arguin, 2005, 2).

En ce sens, une des caractéristiques de la *culture de l'imprimé* est l'effort de méthode qui fait coïncider le texte et le document dans une **unité documentaire**. Le fond et la structuration formelle établissent dès lors une correspondance indissociable.

## Le pouvoir de sauvegarde

La seconde caractéristique de la *culture de l'imprimé* que nous retiendrons pour notre analyse, est le pouvoir de sauvegarde des textes qu'elle a établi. Comme le présente Elisabeth L. Eisenstein, « de toutes les caractéristiques nouvelles introduites par les capacités reproductrices de l'imprimerie, la plus importante est peut-être la sauvegarde des textes » (Eisenstein, 1991, 101). En effet, seule la multiplication à l'identique du texte peut lui apporter une garantie de pérennité qu'aucun coffre-fort n'avait réussi à lui procurer jusqu'alors. La multiplication des textes induit donc leur sauvegarde et permet de compter sur la **fixité des textes** et d'envisager les défis qu'elle suppose. Cette caractéristique impliqua la « possible reconnaissance plus explicite de l'innovation personnelle » (Eisenstein, 1991, 108), mais si « l'initiative individuelle était libérée de la protection tutélaire de la corporation [...] en même temps de nouveaux pouvoirs étaient confiés à la bureaucratie officielle » (Eisenstein, 1991, 108).

## La capacité de révision

La dernière grande caractéristique que nous retiendrons de la *culture de l'imprimé* est la capacité de révision cumulative des textes au travers de leurs différentes éditions. Ainsi, l'imprimerie en multipliant les éditions d'un même texte a permis de dégager de nouvelles méthodes de collecte de l'information qui perdurent jusqu'à nos jours. La révision d'un texte, d'une édition à une autre, a permis de développer la **lecture critique cumulative** qui a affecté durablement l'exercice scientifique et « eut un effet universel dans toute la Communauté du Savoir » (Eisenstein, 1991, 100). Cette lecture critique s'est par ailleurs très rapidement étendue à l'ensemble du corps des lecteurs. Ces derniers furent appelés à faire connaître leurs remarques qui étaient introduites après validation dans la nouvelle édition. On retrouve donc très tôt dans la culture de l'imprimé, cette idée de **création collective** dans laquelle sont référencées le nom des contributeurs. Comme le dit Elisabeth L. Eisenstein, « avec l'imprimerie, la collecte massive d'information devint sujette à de nouvelles formes de rétroaction qui auraient été impossibles à l'âge des scribes » (Eisenstein, 1991, 99). La socialisation de nos textes ne semble pas avoir attendu l'âge numérique pour exister.

## **Les étapes de production**

La *culture de l'imprimé* détermine un certain nombre d'étapes d'élaboration qui en fixe le déploiement. Nous avons pour notre part retenu, parmi-elles, celles de la rédaction, de l'édition et enfin de la publication, que nous reprenons ici, afin de mieux comprendre où intervenir en tant qu'archiviste au sein de ce mode de production.

## La rédaction

Un document passe d'abord par une étape (pré-imprimée) de rédaction, qui peut être définie comme l'élaboration d'un corpus rédactionnel, que l'on peut assimiler à un magma rédactionnel regroupant l'ensemble des notes, ébauches, versions pré-constitutives à l'édition du document.

## L'édition

Puis, vient l'étape d'édition qui peut être définie comme le « choix » (conceptualisation) de l'unité pertinente au sein du corpus rédactionnel (ses limites) et qui en établit l'épreuve ou la copie. Dans le cas des publications que l'on appelle scientifiques, le passage par la validation d'un collège de pairs est l'étape essentielle vis-à-vis de ce choix (nous y reviendrons).

Lors de cette étape, on procède à l'« encapsulation » du texte au sein de formes de structurations éditoriales historiquement construites : la forme livre, la forme article par exemple. Les formes sont le résultat de codifications historiques absolument raffinées qui permettent de réinscrire l'« information » choisie dans son contexte (c'est à souligner pour nous archivistes).

Par exemple, les techniques de structuration éditoriale d'un livre ont été très bien analysées, puis divisées, par Madeleine Sauvé (2006) en quatre ensembles : les préliminaires, la matière, les compléments, l'identité, eux-même divisés en d'autres sous-ensembles.

L'enjeu de ces techniques est de permettre une identification rapide de ce qui constitue le document choisi : son auteur (partie identification) et de son objet (partie compléments). Dans les travaux éditoriaux plus poussés, on verra se développer la partie préliminaire qui permet de restituer le contexte pour des lecteurs soit trop éloignés dans le temps ou dans l'espace et pour lesquels les trois parties minimales (identification, matière, complément) ne pourraient pas suffire.

L'étude de cet art ou de cette science d'éditer pour publier un « texte » s'appelle de façon générale la bibliologie ou textologie. De façon un peu poussée, on pourrait dire aussi qu'éditer un texte c'est faire de l'ecdotique, science de l'édition de textes. En ce sens, les éditeurs de romans contemporains font de l'ecdotique minimale mais tout à fait valable. Par contre, la publication de ces mêmes ouvrages dans cent cinquante ans demandera sûrement un travail d'apparat critique plus important.

Ce travail d'édition se réalise, comme on l'a vu, par le tissage d'enveloppes successives autour du texte brut. Ces différentes enveloppes<sup>5</sup> donnent à chaque fois aux producteurs l'occasion de contextualiser leur travail afin de le rendre **compréhensible et critiquable**.

Cette étape est fondamentale et concerne bien évidemment aussi les inventaires d'archives, pour lesquels la norme ISAD(G)<sup>6</sup> a défini des champs réservés.

## La publication

La publication, en tant que telle est l'ultime étape propre à la *culture de l'imprimé*. Elle peut être définie comme l'action de rendre accessible à d'autres un texte, à travers d'une part sa mise en page et d'autre part son inscription matérielle dans un médium (papier ou informatique) propre à la lecture. En ce sens, selon nous, pour une information à vocation historique, ni le papier, ni l'informatique ne sont des média en soi mais ils peuvent le devenir à travers l'action de l'édition puis de publication. Un média véritablement propre à la lecture dans le temps peut être défini comme : pérenne dans le temps et non crypté.

---

5 Je renvoie [ici à nouveau au remarquable ouvrage](#) de Madeleine Sauvé (2006) intitulé *Qu'est-ce qu'un livre ?*

6 International Standard Archival Description (ISAD(G)), 1994 (Deuxième édition 2000).

## **Les critères de qualité**

Les critères de qualité propres à la culture de l'imprimé ne sont pas fixés dans un code stricte, mais doivent répondre à une adéquation forte entre la finalité du document à éditer et les caractéristiques forgées par la *culture de l'imprimé* (organisation du texte, capacité de sauvegarde, et possibilité de révision) pour y répondre.

Dans notre cas, comme on l'a défini plus haut, l'inventaire a pour but d'être conservé à long terme en tant que trace de l'activité scientifique de l'institution et des personnes qui l'ont produit.

De manière traditionnelle, l'adéquation entre fins et moyens était résolue, dans la *culture de l'imprimé*, collectivement au sein de l' « atelier d'imprimerie » par un dialogue entre auteurs, éditeurs, graphistes, typographes et imprimeurs. Or cet « atelier » s'est de nos jours largement dissolu de par les capacités d'auto-édition offerte par les outils informatiques.

Ainsi, vu que l'on ne peut que constater que cet outil fait défaut, nous avons le devoir de réunir nous-même les savoirs qui en étaient constitutifs. C'est pourquoi un véritable travail de formalisation diplomatique reste encore largement à réaliser sur les grandes typologies de solutions imprimées (articles, livres) en suivant l'exemple des premières études dans le domaine (Ben Romdhane, 1996).

Pour notre travail sur les inventaires, nous appliquerons simplement les qualités d'habitude largement reconnues à toutes publications d'œuvres qui, pour être comprises, demandent à être replacées dans leur cadre historique de production.

Pour dire d'un document qu'il détient ces qualités, la *culture de l'imprimé* propose deux critères :

- Identification claire (intellectuelle et matérielle) du contenu (qui, quoi, où, quand) ;
- Identification claire (intellectuelle et matérielle) du contenant (forme de publication stable et référencée).

La distinction entre intellectuel et matériel, renvoie simplement d'une part à l'identification de l'information par sa rédaction complète (intellectuelle) et sa mise en page adaptée (matérielle).

Seul le respect de ces exigences permet à un texte, dans la *culture de l'imprimé*, d'être un véritable support de connaissances et d'apprentissage sur le long terme. Ces exigences devraient donc, à notre sens, être aussi celles remplies par nos inventaires mis en ligne.

## **La culture de l'imprimé dans les Archives**

Il faut noter qu'il existe une tradition de l'imprimé dans les institutions détentrices d'archives mais qu'elle est peu connue et peu reprise. C'est en tout cas ce qu'a démontré Gilbert Coutaz dans son article sur le sujet intitulé *Des collections et des séries de publications à l'initiative des Archives* (Coutaz, 2007a). Nous allons prendre le temps de revenir sur les points fondamentaux relevés dans son étude.

Pour Gilbert Coutaz, « la « démarche historique et scientifique » des Archives ne se manifeste pas

uniquement au travers de publications historiques [...]. Elle peut s'affirmer à la fois dans les divers champs de la recherche en archivistique dans laquelle les questions d'évaluation, de description de fonds d'archives et de technologies occupent une position dominante[...] » (Coutaz, 2007, 138).

Nous rejoignons ici son propos et le précisons dans notre travail en prenant le cas particulier de la publication d'inventaires, comme il semblait lui-même le suggérer : « les Archives doivent épouser une ambition scientifique, faire valoir leurs exigences dans le suivi des consultations et dans la certification des études qui se font dans leurs murs. [...]. [L'inventaire] reste l'élément central de la profession ; son importance est accrue depuis l'année 1995 pour les échanges et les comparaisons, à la suite de l'introduction de normes de description de valeur universelle » (Coutaz, 2007, 153).

Selon nous, la publication a un rôle important à jouer dans les Archives car il permet à l'institution au moins deux actions essentielles :

- communiquer de façon lisible vis-à-vis de l'extérieur ;
- consolider le travail même des archivistes dans le temps.

Comme le dit Gilbert Coutaz, d'une part « l'ouverture d'un dépôt d'archives se mesure à sa capacité à se faire reconnaître à l'extérieur notamment par des actions médiatiques et d'animation culturelle. Les publications participent de ce mouvement. Elles peuvent prendre plusieurs formes : articles de caractère historique et professionnel ; histoire du dépôt ou administrative ; guides des sources d'archives et de recherche ; état général des fonds ; dossiers thématiques combinés avec le rapport d'activité ; catalogue d'exposition ; etc. » (Coutaz, 2007, 138). Et d'autre part, « la fonction d'écriture est intimement liée aux Archives ; elle est consubstantielle à l'exercice du travail de l'archiviste [...] » (Coutaz, 2007, 138), il apparaît donc essentiel d'en stabiliser la forme pour en garder une trace valide.

Il est toutefois vrai que cette opportunité n'a été jusqu'à présent que peu envisagée par les institutions détentrices d'archives en Suisse. L'exercice semble avoir été plutôt vu comme une charge de travail supplémentaire. Ainsi, « le rayonnement des Archives comme lieu d'écriture est fluctuant selon les périodes, il évoluera sans doute avec la généralisation des nouvelles technologies. Dans la pratique suisse, les archivistes n'ont pas d'obligation de publier, fixée par la profession, ni de programmes éditoriaux à respecter pour faire connaître leurs dépôts » (Coutaz, 2007, 139).

Dans son étude Gilbert Coutaz relève aussi que « [...] la création d'une collection ou d'une série de publications relève d'une conjonction d'intérêts et d'opportunités avec des volontés individuelles qui ont osé émettre l'idée et la réaliser en convainquant leurs autorités de donner les moyens de la concrétiser. Elle a besoin pour aboutir d'un milieu adéquat, d'ouverture d'esprit et d'une culture, au-delà des questions humaines, financières et matérielles » (Coutaz, 2007, 139). Or, à notre sens, cet état de fait pourrait être dépassé par une prise de conscience collective par notre corps professionnel, de la nécessité à appliquer systématiquement à notre production d'instrument de recherche des critères complets de la *culture de l'imprimé* (contenu et contenant) au travers de leur publication. Nous répondons donc ici aux questions posées par Gilbert Coutaz lorsqu'il nous dit,



« au terme de l'examen des collections et des séries de publication par les Archives, plusieurs questions surgissent. Faut-il les considérer comme une conviction scientifique ? Une réalité du fonctionnement institutionnel ? Une singularité ? Une chance ou encore une obligation? » (Coutaz, 2007, 150).

Enfin, nous ne pouvons qu'abonder en son sens lorsqu'il précise que : « avec l'extension des moyens informatiques dont les dépôts d'archives sont dotés, la question est désormais posée : peut-on justifier encore longtemps les publications sous format papier ? La mise en ligne d'éditions entières d'ouvrages et de bases de données, à la fois pour les coûts de diffusion et de délais, permet de surmonter les handicaps majeurs de l'édition commerciale » (Coutaz, 2007, 151). Mais, il nous semble toutefois très important de réaliser ce passage au numérique dans une forme qui garantisse (voir améliore) les acquis de la *culture de l'imprimé* en terme de publication, et cela afin de respecter au maximum la qualité des travaux réalisés par les archivistes.

Car même si « [l'informatique] n'a pas pour autant vocation à condamner les éditions papier [...] » (Coutaz, 2007, 151-152), il s'agit plutôt, à notre sens, d'offrir la possibilité à chacun de disposer d'une édition (imprimée par ses propres soins ou simplement informatique) de qualité, c'est-à-dire d'un véritable support de connaissances et d'apprentissage comme a su le formaliser la *culture de l'imprimé*. En effet, la *culture de l'imprimé* sait restituer à merveille, par la matérialisation de l'unité documentaire concernée, l'unité de travail, ce qui correspond pour les archivistes au fonds. Cela reste donc un très bon acquis, d'un point de vue pédagogique et didactique, entre nous et les utilisateurs.

Mais pour ce faire, les compétences et les technologies numériques sont encore à réunir, car comme le dit Gilbert Coutaz, « les nouvelles technologies amèneront inévitablement de nouveaux partenaires pour l'édition, permettront aux Archives d'être plus nombreuses et plus densément présentes dans le domaine [de la publication]. Elles offrent des possibilités énormes et souvent peu coûteuses de diffusion et de valorisation, voir d'études scientifiques en passant des accords de collaboration entre les dépôts d'archives et les instituts universitaires » (Coutaz, 2007, 152).

Il est important de relever que les solutions existent et comme le dit Gilbert Coutaz, « les produits informatiques remplissent, déjà depuis des années, ces diverses potentialités de communiquer et de dépasser les contraintes de la collection ou de la série ; leur prestations sont multiformes et interactives » (Coutaz, 2007, 153). Il ne restent donc plus, à notre sens, qu'à les doter des qualités héritées de la *culture de l'imprimé*, pour aboutir pleinement notre mission.

Fort de cette lecture de l'article de Gilbert Coutaz, il nous apparaît d'autant plus important que les produits informatiques soutiennent et renforcent les efforts de publication des institutions d'archives. Mais il nous semble tout aussi important de procéder par étape et que le recours aux nouvelles technologies par l'appropriation de la *culture de l'imprimé* aide d'abord à consolider les fondements du métier de base de l'archiviste, avant de compléter ceux-ci par de nouvelles sources d'information (Web 2.0, recherche multi-critères).

Il s'agit donc pour nous de revendiquer la spécificité scientifique de nos fonctions archivistiques de

base (Couture, 2003), tout en acceptant de reprendre une certaine *culture de l'imprimé* pour publier les principaux résultats de celles-ci et ceci afin de permettre leur critique.

En conclusion, si la publication, que l'on appelle scientifique, d'inventaire par les institutions détentrices d'archives est un fait rare dans l'univers du papier, réservée aux séries les plus prestigieuses, la disponibilité des médias numériques pourrait permettre de dépasser rapidement ce fait et c'est ce que nous allons tenter d'envisager à présent.

### ***Une révolution numérique?***

La mise en ligne, ou autrement dit selon notre quatrième postulat la publication sous forme numérique, peut être définie comme : l'accessibilité en ligne de document à contenu numérique. Cette nouvelle opportunité de diffusion des documents a malheureusement tendance à se réaliser sans rapport avec la *culture de l'imprimé* précédemment exposée, et c'est là, pour nous, que réside une partie du problème.

Nous allons tâcher de saisir les causes de ce problème en nous questionnant avec Marie-Anne Chabin sur la nature révolutionnaire, ou non, de ce passage au numérique.

Pour Marie-Anne Chabin, il faut « minimiser l'effet révolutionnaire du numérique dans l'appréhension même de la notion de document. L'environnement numérique [n'a pas bouleversé] la nature du geste qui a produit cette trace ou la catégorie de connaissance dont les documents peuvent être la source » (Chabin, 2004, 149). Selon elle, « c'est la forme du document qu'il bouleverse radicalement, mais que ces bouleversements de la forme n'ont pas d'incidence majeure sur les fondements de la démarche de production de l'information (administration ou communication) et de la démarche de questionnement vers l'information disponible. Si on reprend les définitions de document de l'environnement analogique et qu'on les applique à l'environnement numérique, on constate qu'elles restent valides. Le numérique modifie les composantes du document, pas la notion de document en tant que telle, ni l'existence de documents-traces et de documents-sources » (Chabin, 2004, 150).

Fort de ce constat, si la définition du document ne change pas avec l'ère numérique alors la structuration formelle, par laquelle il est défini dans la *culture de l'imprimé*, ne devrait pas changer non plus.

C'est, à notre sens, ce qui pourrait découler du constat de Marie-Anne Chabin lorsqu'elle nous décrit les principaux défis de la bonne gestion des documents dans l'ère numérique. Selon elle (c'est moi qui met en évidence) : « dans l'environnement numérique, avec la nécessaire transposition de la composante « support » du document, les exigences de production, de gestion et d'exploitation du document sont différentes. La première exigence pour créer la trace ou pour identifier l'information est d'**avoir affaire à un objet stable** auquel on puisse se fier (ce que je vois ou ce que je lis est bien ce que je suis censé voir ou lire), **qui garantisse l'existence du document dans le temps** et **conserve l'information pour les utilisateurs potentiels**. Il faut donc **fixer le document d'une manière ou d'une autre** pour contrer la volatilité naturelle de l'écrit numérique. La seconde

exigence, si on veut que le document perdure, étant de **maintenir cet objet stabilisé au cours du temps**. Seule cette démarche de « **fixation** » **dans une forme donnée à une date donnée** permet de respecter la notion de document à la fois comme trace (voilà ce que l'auteur a exprimé) et comme source (voilà l'origine de cette information) » (Chabin, 2004, 153) . Il nous semble bien que l'on retrouve ici les principaux acquis de la *culture de l'imprimé*. Il s'agit à présent d'envisager leur transposition dans le monde numérique.

C'est à partir de ces recommandations de Marie-Anne Chabin, que je vais esquisser ce qui pourrait être de bonnes pratiques en terme de mise en ligne d'instruments de recherches dans la partie *Propositions*.

## La culture scientifique moderne

Pour comprendre pourquoi c'est le *document trace de nature scientifique* qui est le support adapté à la connaissance et à l'apprentissage, il faudrait reprendre les fondements de la science moderne. Pour ce travail, nous allons simplement l'accepter comme postulat et envisager d'en déterminer les critères formels de compréhension, comme nous nous l'étions fixé à la fin de la partie consacrée à la définition des inventaires.

La culture scientifique moderne, on l'aura compris, est fille de l'invention de l'imprimé. Parmi les caractéristiques de l'imprimé, l'une d'entre elles est en particulier au fondement de la *culture scientifique moderne* c'est la stabilité qu'il offre au texte et qui permet la critique cumulative. Un document imprimé devint déjà une références communes à partir de laquelle, on peut établir un discours argumentatif cumulatif. Toutefois, pour que l'exercice puisse se réaliser correctement, il est important que l'édition du document réponde à des règles strictes d'identification (qui, quoi, où) qui ont elles aussi été posées par la *culture de l'imprimé*.

Un inventaire qui répondrait déjà (dans sa forme analogique ou numérique) aux principes de qualité de fixité d'un texte selon la *culture de l'imprimé*, offrirait déjà une bonne partie des garanties essentielles à l'exercice scientifique moderne.

Mais cela ne saurait suffire car le statut de scientificité moderne d'un document provient aussi d'éléments extérieurs à la *culture de l'imprimé*. En particulier, on doit relever l'importance de l'exercice d'explicitation de ses sources et des méthodologies qu'on a employé pour l'établir. Ce qui garantie en particulier la capacité de vérifier les conclusions en répétant l'expérience (en allemand *intersubjektive Überprüfbarkeit*). Or la garantie de ces procédures ne peut être attestée que par une validation scientifique qui serait effectuée au moment de la publication.

Cet aspect de la culture scientifique moderne est particulièrement importante car comme le dit le sociologue Pierre Bourdieu, la science a pour but de « fournir des instruments de connaissance qui peuvent se retourner contre le sujet de connaissance, non pour détruire ou discréditer la connaissance (scientifique), mais au contraire pour la contrôler et la renforcer » (Bourdieu, 2001, 15-16). En ce sens, l'exercice scientifique comme instrument de connaissance à aussi pour vocation à tester ses propres critères de connaissance, la procédure suivie pour dégager des connaissances.

Donc dans la culture scientifique moderne, un document pour être adapté à la connaissance et à l'apprentissage doit donc répondre à au moins deux critères :

- fixité du texte, permise par les critères d'identification définis par la *culture de l'imprimé* ;
- validation du texte, permise par le type de publication dite scientifique.

Dans le cadre de ce travail nous envisageons comment l'irruption du monde numérique, a soumis à un rude traitement ces deux critères. Pour prendre un exemple sur le second, la validation était anciennement garantie par la publication des résultats de la recherche dans une revue papier à comité de lecture, c'est-à-dire que les procédures employées dans la recherche étaient validées comme scientifiquement conformes par un collège de pairs avant publication. La crise des revues des années 1990, avec l'explosion de leurs coûts, a démontré les limites du système confronté aux moyens de diffusion offertes par Internet. C'est aussi une forme d'économie (symbolique et monétaire) de la connaissance qui est alors entrée en crise, en individualisant les trajectoires, dégageant les chercheurs et les institutions de leur protection et de leur tutelle habituelles, les engageant à devenir plus acteur dans la diffusion de leur travaux. En ce sens, le monopole de la publication des résultats de la recherche par un quarteron de revues spécialisées est dès lors apparu comme un frein à l'exercice scientifique.

Un changement est dès lors intervenu qui a redéfini l'exercice scientifique moderne à l'ère d'internet, qui ne va pas manquer de toucher aussi les inventaires d'archives. La validation reste centrale mais cette compétence est redistribuée de trois manières au moins :

- Le nombre de revues à comité est élargi en baissant les coûts de production de celles-ci grâce à des formule full-web, c'est-à-dire des revues uniquement numériques;
- La compétence de validation est transmise aussi aux institutions elles-mêmes qui sont reconnues comme compétente en la matière (auto-archivage);
- La compétence de validation est finalement transmise, en dernier lieu, au lecteur/internaute lui-même. La large diffusion des résultats, au travers du web, permettant théoriquement à ce dernier de réaliser, lui-même, les recoupements nécessaires aux tests de validité des informations consultées.

Ainsi, si la révolution numérique n'a pas affecté la nature des *documents traces* (voir la partie Une révolution numérique?), elle en a au moins redistribuée les compétences de définition de la scientificité. Ce bouleversement a pris le nom de principe du *libre accès*.

Pour notre travail, nous prendrons donc le principe du libre accès comme un critère de validité scientifique moderne propre au monde contemporain, et nous tâcherons de savoir si les inventaires mis en ligne après avoir répondu aux exigences de fixité de la *culture de l'imprimé*, répondent aussi à ces critères de scientificité renouvelés.

## **Le libre accès**

Nous reprenons ici les nouvelles procédures de publication d'un document à contenu scientifique

développée sur internet. C'est par le principe du libre accès que la publication scientifique a pu adapter ses critères de validité aux particularités des documents numériques et à leur diffusion.

C'est, en effet, dans le domaine scientifique et académique, où les revenus financiers apportés par la publication sont souvent inexistantes, que la publication numérique a été rapidement envisagée, dès le début de l'internet, comme une chance et une nécessité de permettre une bonne diffusion des résultats de la recherche en large partie financée par des fonds publics. Cette prise de conscience a pris la forme d'un « mouvement » d'idées qui s'est vite formalisé au travers d'une série de déclarations autour du concept de libre accès.

Ces déclarations ont été reprises et signées aux plus hauts niveaux institutionnels de la recherche scientifique européennes et suisses<sup>7</sup>.

Dans la très bonne synthèse<sup>8</sup> que nous offre sur le sujet l'INIST-CNRS<sup>9</sup>, il est relevé que le point commun de ces différents textes rendus publics depuis 2001 est la prise de conscience de « la difficulté d'accéder aux résultats scientifiques [...et la proposition] des solutions pour y remédier »<sup>10</sup>. Au travers des différentes déclarations, trois évolutions peuvent tout de même être repérées : « l'appropriation par la société d'un mouvement initié par des individus, la prise en compte de toutes les données utiles à la recherche et pas seulement des publications, et l'élargissement à tous les domaines de la science »<sup>11</sup>

En fait, il s'agit de prendre acte de l'apparition des nouvelles technologies comme outil de diffusion du savoir et de se donner les moyens de pérenniser le libre accès à celui-ci. C'est les trois déclarations appelées les « 3B » (Budapest, Béthesda et Berlin) qui posent les principes de base du mouvement, à savoir : l'utilisation de dépôts ouverts (Budapest), et, selon ma compréhension, l'emploi de licences ouvertes et de formats ouverts (Béthesda, Berlin).

Avant de poursuivre, il est important de répondre d'entrée à une question importante : le libre accès peut-il vraiment être considéré comme un critère de validation scientifique ? Pour répondre à cette question légitime nous allons retourner le problème : quels seraient les alternatives au libre accès pour les publications scientifiques dans l'univers numérique ? Des publications payantes, non référencées, dans des formats propriétaires, sous des licences restreintes. En conséquence, selon nous, les tenants du libre accès ont simplement mis à jour l'impossibilité prévisible d'un tel système pour garantir l'exercice scientifique. Que faire d'une référence d'un article que l'on ne peut pas lire car il est trop cher, que l'on retrouve plus, qui n'est plus lisible, ou auquel sa licence nous empêche d'accéder. Cela revient à tenter de faire de la science sans bibliothèque. Ce constat, nous permet de reconnaître en le libre accès, comme la plupart des institutions scientifiques aujourd'hui, un critère

---

7 En Suisse, on peut citer la directive sur le libre accès du Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS) : [http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/dos\\_OA\\_Weisung\\_f.pdf](http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/dos_OA_Weisung_f.pdf) (Page consultée le 20 juillet 2010).

8 <http://openaccess.inist.fr/>

9 Institut de l'Information Scientifique et Technique du Centre National de la Recherche Scientifique (France)

10 « Libre accès à l'information scientifique et technique - Textes de références », <http://openaccess.inist.fr/spip.php?rubrique3> (Page consultée le 20 juillet 2010).

11 « Libre accès à l'information scientifique et technique - Textes de références », <http://openaccess.inist.fr/spip.php?rubrique3> (Page consultée le 20 juillet 2010).

de validité scientifique décisif pour les documents numériques.

En ce sens, l'adhésion des Archives au principe du libre accès semble s'imposer comme une nécessité si elles souhaitent offrir une diffusion fiable et valide de leur production numérique. Par ailleurs leur adhésion serait un signal fort en faveur de leur inscription dans une sphère scientifique marquée par la critique et la stimulation réciproque permise par la publication à large échelle des résultats des travaux. A notre sens, les meilleurs candidats à la publication numérique dans le domaine des archives, ne sont autres que les inventaires eux-mêmes. Mais avant d'approfondir ce point nous allons reprendre les éléments cadres des déclarations concernant le libre accès.

## Dépôts ouverts

Les tenants pour un libre accès ont pour revendication que les œuvres scientifiques soient déposées dans des dépôts ouverts, adaptés au moissonnage automatisées des données. L'idée étant que les utilisateurs n'aient plus à savoir où chercher pour trouver mais puissent plutôt se concentrer sur ce qu'ils cherchent. Deux « voies » sont envisagée par les tenants du principe du libre accès : la voie « dorée » celle des revues (ou collection) avec comité de lecture, éditées en libre accès et la voie « verte » celle de l'auto-archivage qui responsabilise chaque institution vis-à-vis de sa propre production.

Ces dépôts doivent répondre à certaines exigences :

- un cataloguage minimal de chaque objet numérique archivé (selon les recommandations du Dublin Core);
- un identifiant absolument unique pour chaque document (comme le DOI<sup>12</sup> qui semble s'imposer);
- l'utilisation du protocole d'échange adapté (OAI-PMH<sup>13</sup>).

On retrouve ici réaffirmés des attributs proches des acquis de la *culture de l'imprimé* en terme d'identification intellectuelle (qui, quoi, où, quand).

## Auto-archivage

La première sorte de dépôts ouverts envisagée est l'auto-archivage qui peut être défini comme la nécessité pour les institutions productrices de travaux scientifiques de se doter de moyens de stockage électroniques internes et de rendre accessible les résultats des travaux menés en leur sein. Il s'agit là d'éviter la dispersion des publications ou la dépendance à des éditeurs externes et à leur rythme d'édition.

Les moyens électroniques concernés demandent la mise en place d'un dépôt électronique sécurisé et adapté au stockage à long terme, permettant une interrogation de ces méta-données et de leur contenu via un protocole adhoc. C'est ce que l'on appelle, par un barbarisme absolu pour nous autres

---

12 Digital Object Identifier.

13 Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting.

archivistes : une *archive ouverte* ou aussi un dépôt OAI (Open Archives Initiative).

Techniquement l'*Open Archives Initiative* (OAI<sup>14</sup>) « vise à faciliter l'échange et la valorisation d'archives numériques [...en permettant] à des fournisseurs de services de moissonner des méta-données sur les sites de fournisseurs de données »<sup>15</sup>. C'est l'infrastructure technique qui soutient le mouvement pour un libre accès.

Ce genre de dépôt a aujourd'hui reçu une large audience et remporte, par exemple, l'adhésion des principales institutions universitaires suisses<sup>16</sup> ainsi que des consortiums de bibliothèques comme RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale) ou encore E-lib.ch (la bibliothèque électronique suisse).

## Utilisation de revues et collections numériques en libre accès

La seconde solution envisagée comme forme de dépôt ouvert, est la promotion de la création et de l'utilisation de revues à comité de lecture mais en libre accès. Cette solution vise à perpétuer la tradition de la revue scientifique avec validation du contenu par un comité de lecture. Il s'agit là d'un point particulièrement important par rapport à notre problématique puisqu'il réaffirme des formes éditoriales de la *culture de l'imprimé* comme supports adaptés à la diffusion du savoir dans l'univers numérique, nous y reviendrons donc.

Ce modèle vise à prolonger la tradition éditoriale de qualité propre au domaine scientifique sans renoncer au libre accès de leur contenu. Si la forme de la revue a reçu la plus grande publicité, il existe les mêmes possibilités vis-à-vis des collections d'ouvrages.

En Europe<sup>17</sup>, l'un des exemples les plus aboutis dans ce sens est le portail [Revues.org](http://www.revues.org), qui offre à tous chercheurs ou institutions scientifiques (français ou pas) les outils pour publier en libre accès (et multilingue) des revues et des livres ([revues.org](http://www.revues.org)) mais aussi depuis peu des carnets de recherches

14 Que l'on a largement tendance à confondre avec la norme (ISO 14721), plutôt complémentaire, dénommée OAIS (Open Archival Information System) qui est « un **modèle conceptuel** destiné à la gestion, à l'archivage et à la préservation à long terme de documents numériques » (Contributeurs de Wikipédia, "Open Archival Information System," *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Open\\_Archival\\_Information\\_System&oldid=47493973](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Open_Archival_Information_System&oldid=47493973) (Page consultée le juillet 18, 2010)). En effet, « même si ces deux mouvements qui utilisent chacun le terme « archives », ont des intérêts convergents sur le long terme, l'immensité des tâches à accomplir oblige chacun à afficher, pour le court terme, des objectifs et des priorités qui divergent fortement » (Chanier, 2004, 126).

15 Contributeurs de Wikipédia, "Open Archives Initiative," *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Open\\_Archives\\_Initiative&oldid=52801981](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Open_Archives_Initiative&oldid=52801981) (Page consultée le juillet 18, 2010).

16 Voir la bonne synthèse offerte par la Bibliothèque de l'Université de Neuchâtel : <http://www2.unine.ch/bibliotheque/page22511.html> (Page consultée le 18 juillet 2010).

17 Mais on pourrait aussi évoquer le portail Erudit (<http://www.erudit.org/>) au Québec, celui Muse (<http://muse.jhu.edu/>) aux Etats-Unis d'Amérique, ou encore Persée (<http://www.persee.fr/web/guest/home>) et le portail Cairn (<http://www.cairn.info/>) en France présentant tous l'option de la barrière mobile pour déterminer certains numéros devant rester payant pendant un moment. Le portail Retro-seals (<http://retro.seals.ch/digbib/fr/home>) en Suisse, n'offre pour l'instant qu'un service de retronumérisation et ne dispose à priori pas encore d'entrepôt OAI, visiblement.

([hypotheses.org](http://hypotheses.org)). Par ailleurs, afin d'être conséquent, en plus d'offrir (gratuitement) de l'hébergement de données et documents dans des entrepôts OAI, Revues.org propose des outils éditoriaux (en logiciels libres) que sont [Lodel](#) et [Manuscrits](#) pour les revues et les ouvrages, et une spécification de Wordpress pour les carnets de recherches. Enfin, il est important de noter que les formes numériques de présentation et les questions d'archivage sont particulièrement soignées chez Revues.org, ce qui atteste de la prise en compte d'une véritable *culture de l'imprimé* complète dans leur travail. Il n'est pas dépréciatif de relever que certaines questions de contextualisation des articles (vis-à-vis du numéro de la revue par exemple) ne sont pas encore réglées, car ce constat est, en fait, commun à pratiquement toutes les expériences de mises en ligne.

## Formats ouverts

La seconde exigence du principe de libre accès est, selon notre compréhension, l'utilisation de formats de publication ouverts. En effet les déclarations de Bethesda et de Berlin demandent de déposer (c'est moi qui souligne) « une version complète de cette œuvre [...] sous un **format électronique approprié** auprès d'au moins une archive en ligne, utilisant les **normes appropriées** [OAI] [...] gérée et entretenue par une institution [...] ayant pour but d'assurer le libre accès, la distribution non restrictive, **l'interopérabilité** et **l'archivage à long terme** »<sup>18</sup>.

Dans notre compréhension, un format électronique approprié permettant à l'institution qui accueille le fichier concerné de garantir son interopérabilité et son archivage à long terme, c'est bien ce qui définit un **format ouvert** dont nous commençons à mieux évaluer l'importance dans le fonctionnement des archives électroniques.

Les formats ouverts les plus couramment utilisés sont : l'XML<sup>19</sup> et ses DTD<sup>20</sup> (voire ses schéma qui sont appelés à remplacer les DTD), mais on peut penser aussi à certaines versions du PDF<sup>21</sup>, ou encore à EPUB<sup>22</sup>.

Pour faire le pont avec la *culture de l'imprimé* et aussi bizarre que cela puisse paraître, nous aimerions rapprocher cette préoccupation vis-à-vis des formats, des choix anciens de types de papiers et de reliure. Le format d'encodage pourrait être, en ce sens, la dimension codicologique contemporaine de nos documents numériques. Si la codicologie classique est l'étude des livres

---

18 « Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en Science exactes, sciences de la vie, Sciences humaines et sociales », 22 octobre 2003, Print version (French) : [http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration\\_wsis\\_fr.pdf](http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration_wsis_fr.pdf) (Page consultée le 20 juillet 2010).

19 eXtensible Markup Language, en français : Langage extensible de balisage.

20 Document Type Definition, en français : Définition de type de document

21 Portable Document Format créé par l'entreprise Adobe Systems pour résoudre à la base les questions d'impression justement (Contributeurs de Wikipédia, "Portable Document Format," *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Portable\\_Document\\_Format&oldid=55684143](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Portable_Document_Format&oldid=55684143) (Page consultée le juillet 31, 2010)).

22 Acronyme de Publication électronique, L'EPUB est un format ouvert d'édition de livre électronique définis par International Digital Publishing Forum (IDPF) (Contributeurs de Wikipédia, "EPUB (format)," *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=EPUB\\_\(format\)&oldid=55676017](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=EPUB_(format)&oldid=55676017) (Page consultée le juillet 31, 2010)).



manuscrits en tant qu'objet matériel (reliure effectuée, papier utilisé, etc.), la codicologie contemporaine pourrait être l'étude de nos documents numériques en tant qu'unité matériel également (format utilisés, normes d'encodage suivies, etc.).

## Le texte balisé

Le format ouvert le mieux adapté à la « tri-dimensionnalité des réseaux de communication » (Mounier, 2010) est de nos jours le langage XML avec ces différentes spécifications.

« XML est aujourd'hui le format unanimement reconnu, car il permet de stocker très simplement tout document, quelle que soit sa langue d'origine, de façon indépendante des programmes de traitement de textes et des types d'ordinateur. Il s'agit donc d'un format non propriétaire parfaitement interopérable à condition d'avoir pris soin de structurer convenablement le document, en utilisant des schémas ou structures de documents (communément appelées DTD) standards » (Chanier, 2004, 86)

Selon les propos de Christine Nougaret, en 1999, avant la formalisation des DTD propre aux descriptions archivistiques, (c'est moi qui souligne) « il reste néanmoins à définir ce que doit être un **système [informatique] d'information des archives**, compatible avec les normes de description archivistique, afin que les instruments de recherche informatisés, comme les instruments de recherche papier traditionnels, parviennent à rendre compte de la provenance des documents décrits, de leur structure et de leur contenu » (Nougaret, 1999, 38). Il semble que cela soit chose faite depuis la publication en 2002 du format XML/EAD<sup>23</sup> pour les descriptions d'archives.

## Le texte stabilisé

Dans le cas où l'on cherche à préserver une certaine présentation, il existe certains formats ouverts (la spécification PDF/A-1 ou l'EPUB, par exemple) qui sont de vraies alternatives aux formats propriétaires, comme Adobe Digital Editions, qui n'offrent eux pas les garanties de stabilité dans le temps et utilisent des mécanismes de restriction d'accès.

## Licences ouvertes

La dernière exigence posée par le principe du libre accès est, à nouveau d'après notre compréhension, l'utilisation de licences ouvertes. C'est encore dans les déclarations de Bethesda et Berlin que l'on trouve revendiqué « un droit gratuit, irrévocable et mondiale d'accéder à l'œuvre en question, ainsi qu'une licence les autorisant à la copier, l'utiliser, la distribuer [...] »<sup>24</sup> dans un but non commerciale. Même si « les règles usuelles de la collectivité continueront à disposer des modalités d'attribution légitime à l'auteur et d'utilisation responsable de l'œuvre publiée, comme à

---

23 Encoded Archival Description (EAD).

24 « Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en Science exactes, sciences de la vie , Sciences humaines et sociales », 22 octobre 2003, Print version (French) : [http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration\\_wsis\\_fr.pdf](http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration_wsis_fr.pdf) (Page consultée le 18 juillet 2010).

présent »<sup>25</sup>. On peut donc penser que cela rejoint l'idée de licences ouvertes et il suffit dès lors de choisir laquelle s'adaptera le mieux à la publication. On peut citer parmi celles-ci les exemples les plus connus : les licences CC (Creative Commons), mais aussi la FLDG (GNU Free Documentation License).

---

25 « Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en Science exactes, sciences de la vie , Sciences humaines et sociales », 22 octobre 2003, Print version (French) : [http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration\\_wsis\\_fr.pdf](http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration_wsis_fr.pdf) (Page consultée le 18 juillet 2010).

## Analyse

Après avoir pris le temps de définir les objets de notre analyse, nous allons pouvoir à présent finaliser notre analyse diplomatique des inventaires en résumant les caractéristiques de leur structuration formelle, et cela afin de pouvoir ensuite passer aux premiers examens des inventaires actuellement en ligne.

### De la structure formelle des inventaires

Les critères de structuration formelle qui définissent un inventaire, en tant que document adapté à la connaissance et à l'apprentissage, relèvent, selon notre analyse, à la fois de la *culture de l'imprimé* et à la *culture scientifique moderne*. Ainsi, un inventaire, pour être validé en tant que *document trace* à contenu scientifique apte à être un support fiable de connaissances et d'apprentissage, doit être doté des caractéristiques suivantes :

- Présentation sous forme d'une unité documentaire ;
- Identification complète et claire, tant du point de vue intellectuel (information complète) que matériel (mise en page adaptée) de leur contenu et de leur contenant;
- Validation scientifique par le passage par une procédure de publication.

Notre hypothèse de départ était que les mise en ligne d'inventaires actuelles ne remplissent pas les critères requis par la *culture de l'imprimé* et celle *scientifique* et donc échouait à garantir à ces mêmes inventaire la qualité de documents scientifiques publiés, adaptés à la connaissance et à l'apprentissage. Nous disposons à présent du descriptif de ces critères requis, nous permettant de nous lancer dans l'analyse des inventaires actuellement mis en ligne.

Il est important de préciser que, pour notre étude, nous avons délibérément choisi de ne pas nous occuper de la second nature des inventaires, à savoir leur dimension *document source* (Chabin, 2004) qui relève selon nous de l'*Information Retrieval*. Notre but est de ralentir l'allure et de revenir sur le passage de l'inventaire en tant que *document trace* (Chabin, 2004) de l'état analogique à l'état numérique, ce qui nous semble être déjà une étape importante. Nous allons donc tenter de retrouver dans les sites analysés, les inventaires, en tant que *document trace*, à la lumière des principes tirés de la *culture de l'imprimé* et de celle *scientifique moderne*.

### Corpus d'analyse

Nous avons donc choisi, pour tester notre hypothèse, de comparer les mise en ligne d'inventaires sur quelques sites internet de grandes institutions publiques détentrices d'archives en Suisse. On trouvera leur liste en annexe. Les vingt institutions publiques choisies l'ont été à partir d'un classement des populations prises en charge. Il s'agit principalement d'Archives cantonales, mais également d'Archives des plus grands villes qui ont été introduites dans le classement. Les Archives fédérales n'ont pas été retenues car il est difficile dans un état fédéral d'estimer leur aire de compétences en terme de population. Il faut noter aussi que les départements des manuscrits

rattachées le plus souvent aux bibliothèques cantonales n'ont pas été intégrées à l'analyse systématique mais ont pu servir de contrepoint ici et là.

## **Bilan général**

En Suisse en 2010 (voir le tableau d'analyse en annexe), sur l'échantillon d'une vingtaine d'institutions choisies, toutes ont un site accessible, disposant des informations de base et présentant au moins un cadre de classement. Par ailleurs, dix-huit institutions sur vingt proposent des inventaires en lignes.

On perçoit rapidement une certaine standardisation dans l'offre de services en ligne autour du principe de la base de données interrogeable. Ce fait s'explique, en Suisse, par l'utilisation commune à 50% des institutions analysées, du module Query du progiciel ScopeArchiv de l'entreprise Scope Solutions AG (Bâle, Suisse). De plus, ce type de service est aussi celui proposé par les autres produits concurrents comme CMI Star de l'entreprise CM Informatik AG (Schwerzenbach, Suisse). Ce standard de fait (base de données consultable au travers d'un arbre hiérarchique et des champs d'interrogation), qui apparaît aussi dans les autres pays européens, apporte d'intéressantes questions surtout en terme de mutualisation des efforts autour de produits qui pourraient être développés en commun<sup>26</sup>.

En ce sens, sur les dix-huit institutions analysées en Suisse qui disposent d'une présence (aussi minime soit-elle) de leurs inventaires sur internet, il nous a fallu voir si cette présence permettait de garantir les trois critères formels précédemment évoqués : l'identification du contenant et du contenu, l'unicité documentaire, et validation scientifique.

### ***L'identification du contenant***

L'identification du contenant est assimilée par nous à l'identification du contexte, si cher aux archivistes. En effet, le contexte est le maître mot de la gestion d'archives depuis l'adoption paradigmatique du principe de provenance.

Ce qui est particulièrement intéressant avec la contextualisation en général, c'est que sa prise en compte dans la publication des inventaires a des conséquences importantes en terme de mise en page.

Avant toute chose, il nous apparaît important de bien distinguer deux contextualisations possibles : soit le contexte classique du fonds lui-même (qui est en fait l'objet de l'inventaire), soit le contexte de l'inventaire en lui-même, en tant que production. Cette seconde approche se base sur l'idée suivant laquelle une contextualisation de l'inventaire est un préalable nécessaire à la compréhension de la description du fonds, nous y reviendrons.

Dans les différents sites analysés, on peut immédiatement relever que les deux contextes sont confondus ce qui brouille, la plupart du temps, le traitement de l'information. En effet le plus

---

<sup>26</sup> On peut penser ici aux principes des logiciels libres, comme dans le cas de Pleade de l'entreprise AJLSM (Bordeaux, France) par exemple.

souvent l'attention des institutions d'archives est portée vers la contextualisation du fonds, mais pour ce faire c'est l'inventaire qu'elles placent dans le cadre de classement des fonds. A notre sens, en voulant trop mettre en avant les fonds, on oublie le plus souvent de traiter correctement l'inventaire et au final on passe à côté de l'un et de l'autre.

Cette mise à jour de la confusion des contextes, nous permet peut-être de mieux comprendre pourquoi la contextualisation des fonds d'archives qui est tant mise en avant par les archivistes a tant de mal malheureusement à séduire les usagers jusqu'ici.

Ainsi le contexte de l'inventaire, sous-exploité jusqu'à présent, serait l'identification du contenant qui peut se définir comme l'énoncé claire de l'institution qui chapeaute le travail d'inventaire (une institution), la date de publication (une date), le type de document produit (la collection). Mais avant de revenir sur ces éléments, nous allons essayer de définir, à présent, les spécificités d'un cadre de classement pour les fonds et d'un autre pour les inventaires.

## Le cadre de classement des fonds

Selon notre recherche, le cadre de classement des fonds est une mauvaise entrées pour mettre en valeur le travail scientifique de l'inventaire. A notre sens, cette technique relève plus de *l'Information Retrieval*.

Ce que l'on peut en dire tout de même c'est que les fonds (et les inventaires avec eux) sont présentés le plus souvent par ordre de cote des fonds. Or, il s'agit là d'une construction hybride qui doit allier deux héritages différents, d'une part l'histoire institutionnelle et d'autre part l'application du principe de provenance. Cette nature chimérique n'est pas vraiment propre à orienter l'utilisateur (expérimenté ou non) au-delà des grandes catégories de départ (fonds public, fonds privé, etc.).

Dans notre analyse, il est apparu que deux institutions suisses<sup>27</sup> avait d'ailleurs partiellement renoncé à ce cadre de classement des fonds par cote, sans désagréments visibles. Elles ont choisi de présenter (au delà du premier degré du cadre de classement) leur fonds (et inventaires) sous forme de liste alphabétique d'intitulé du fonds. On pourra juste regretter que, dans les deux cas, les descriptions succinctes des fonds ne proposent pas d'informations complètes pour satisfaire à une description minimale au niveau du fonds selon ISAD(G). C'est-à-dire que l'on ne retrouve pas la suite de six informations désormais classiques : cote, intitulé, producteur, niveau, dates extrêmes, importance matérielle.

Enfin, il semble que si l'on souhaite conserver le principe du cadre de classement des fonds, il est important de doter ce dernier d'une plasticité suffisante sur laquelle nous reviendrons dans la partie propositionnelle.

## Le cadre de classement des inventaires

Le cadre de classement des inventaires semblent être le moyen le plus adéquat pour exploiter l'identification du contenant. Le contexte de production des inventaires pourrait être enregistré par

---

27 Il s'agit des Staatsarchiv Aargau et des Archives de la Ville de Genève.

exemple au moyen de la publication des inventaires sous forme de collection, avec numérotation des sorties et iconographies le cas échéant. L'important est de dégager les éléments constitutif du cadre de classement propre aux inventaires. On peut penser à des champs d'identification du contenu (que l'on détaillera plus bas) comme les auteurs, la date de rédaction, le titre (différent de celui du fonds) ou encore la collection elle-même. Il s'agit là d'un modèle de publication analogique qu'il faut réussir à transposer à l'univers numérique.

## Une institution et une date

Dans notre analyse, nous avons relevé qu'il existe un flottement autour des noms des principales institutions d'archives car elles sont à la fois un service administratif et une institution patrimoniale. Par exemple, le *service des archives cantonales* de l'administration cantonale valaisanne devient les *Archives d'Etat du Valais* sur leur propre site, de même que *l'office des Archives de l'Etat* de l'administration cantonale neuchâteloise devient *Les Archives de l'Etat de Neuchâtel*. Ces éléments peuvent sembler des détails mais ils relèvent un trouble sur l'identité de ces institutions entre leur rattachement administratif (de nature technique, de l'ordre du service, et à capacité mémorielle à très court terme) et le rôle d'acteur du monde culturel, qui nécessite le développement d'une production propre dans le temps long. Cette remarque plaide pour une valorisation de l'histoire de ces institutions, à cheval sur les deux domaines. C'est pourquoi, il apparaît que le recours plus systématique à la publication permettrait de dater et d'écrire sa propre histoire, première forme de production propres aux Archives.

Concernant la date de publication, on doit relever l'omniprésence dans les sorties PDF d'inventaire de la date de consultation de celui-ci. Or, cette date qui est le plus souvent accompagnée d'aucune mention, comme « date de consultation » par exemple, pourrait entraîner par la suite une confusion avec la date de publication de l'inventaire ou de sa rédaction, qui sont-elles rarement présentes.

## Une collection

En ce sens, il est important que le principe de la publication ne soit plus réservé aux inventaires de fonds les plus prestigieux, mais bien défini comme une étape nécessaire à la validation scientifique de tous les inventaires. Ce principe pourrait prendre corps dans différentes collections gérées par l'institution elle-même, en particulier celle des inventaires qui est ici plus particulièrement évoquée, mais on pourrait penser aussi à celles regroupant des guides, des notices ISSAR(CPF)<sup>28</sup> ou encore ISDIAH<sup>29</sup>.

Le principe de la publication en collection présente l'avantage de pouvoir être soutenu par une politique éditoriale explicitée, qui inscrit le document publié dans l'histoire institutionnelle.

Aucune institution étudiée ne semble avoir déjà adopté systématiquement un tel principe d'identification du contenu (institution, date, collection) dans leurs mises en ligne d'inventaire.

---

28 International Standard Archival Authority Record for Corporate Bodies, Persons and Families (ISAAR(CPF)), 1996 (deuxième édition, 2004).

29 Norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives (ISDIAH), 2008.

Certains exemples de publication de collection papier d'inventaire, hors de notre corpus d'analyses initial, méritent toutefois d'être rappelés : l'un d'eux est la collection *Inventaire* éditée par le Département des manuscrits de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Dorigny (BCUD) et cela depuis 1957. Cette collection compte 48 inventaires numérotées mais semble s'arrêter en 1997, selon les informations fournies par le catalogue du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO). La publication reste ici encore réservée aux fonds les plus prestigieux, cependant le louable effort de systématique du procédé est tout de même à relever.

### ***L'identification du contenu***

Après l'identification du contenant, l'autre grand principe qui garantirait, selon notre analyse, la valeur d'un travail scientifique de l'inventaire, c'est l'identification de son contenu. Par identification, nous entendons la capacité des publications numériques de garantir une bonne lisibilité de l'inventaire comme le résultat d'un travail daté (une date) et signé de la part d'un archiviste (un auteur), avec un titre distinct de celui du fonds (un titre), et un numéro identifiant différent aussi de celui du fonds (un ID).

De manière général selon notre analyse (voir tableau annexé), les institutions mettent rarement ces élément d'identification du contenu en avant. Ils sont la plupart du temps absent. On retrouve largement une confusion au niveau du titre entre le fonds et l'inventaire. De plus, il existe rarement un numéro identifiant distinct de celui du fonds pour l'inventaire. Ce qui apparaît parfois c'est la date de rédaction et quelques rares fois, l'auteur (sachant qu'il s'agit souvent, lorsque c'est le cas, d'anciens inventaires publiés numérisés).

### ***L'unicité documentaire***

Le deuxième critère de validité des inventaires en tant que *document trace* à contenu scientifique et à vocation patrimoniale est le principe d'unité documentaire. L'inventaire d'un fonds doit pouvoir être saisi et manipulé en tant qu'unité autonome. Pour tester cela, nous envisagerons les formes de publication les plus habituelles à savoir : le format HTML et/ou PDF. Mais revenons d'abord sur certaines applications problématiques, quant à cette question d'unité, de la normes d'ISAD(G).

### **ISAD(G)**

Plusieurs exemples<sup>30</sup> rencontrés démontrent que certaines interprétations de la normes ISAD(G) mettent en péril l'unité documentaire des inventaires. En effet, il n'est pas rare de trouver publiés dans deux documents séparés les différents éléments de la description à niveau. La description au

---

30 Staatsarchiv Basel-Landschaft, *Archiv der Landvogtei Birseck (AA 1020)*, une partie introductive seulement en format HTML, url : <http://www.baselland.ch/AA-1020.312637.0.html> (Page consultée le 21 juillet 2010) et le contenu de l'inventaire seulement en format PDF, url :

[http://www.baselland.ch/fileadmin/baselland/files/docs/archive/2008/Findbuecher/AA\\_1020.pdf](http://www.baselland.ch/fileadmin/baselland/files/docs/archive/2008/Findbuecher/AA_1020.pdf) (Page consultée le 21 juillet 2010). C'est aussi le cas aux Staatsarchiv Aargau : tous les inventaires sont seulement en PDF et ils dissocient les *Kurzbechrieb* et les *Verzeichnis* : url :

<http://www.ag.ch/staatsarchiv/de/pub/archivgut/archivverzeichnis.php> (Page consultée le 21 juillet 2010).

niveau du fonds, avec toutes ses parties introductives, soit présentée séparément des autres sous-niveaux qui sont renseignés seulement par les champs minimums. A notre sens, il est important de ne pas dissocier ces deux parties, quand bien même elles ne se ressemblent pas, elles doivent continuer à former une unité complète de sens. C'est un des critères de validité sémantique de l'information qu'elles contiennent.

## HTML

La plupart des institutions analysées disposent d'au moins une présence de leurs inventaires sur l'internet sous format HTML. Il est toutefois très dur de confronter les éditions HTML propres à Internet avec la *culture de l'imprimé* et avec la question de l'unité documentaire en particulier. Cela n'a peut-être aussi pas grand sens car on se trouve alors dans le cas de figure d'un pur *document source* qui n'a pas pour vocation de devenir un *document trace*, d'où l'énorme difficulté, d'ailleurs, à s'évertuer à vouloir l'archiver en tant que tel (nous pensons ici à la question plus générale de l'archivage du web).

Si on voulait toutefois tenter une typologie des différentes présentations, on pourrait définir en ce sens les types « volumen<sup>31</sup> » et les types « bases de données » ou « fiches ».

Les présentations type « volumen » sont bien représentées par le site des Archives de la ville de Genève, qui présentent leur inventaire dans un format HTML compact, sur une seule page, jouant avec la possibilité de dérouler celle-ci de façon ininterrompue.

Les présentations type « bases de données » ou « fiches » sont celles que propose le module Query du progiciel ScopeArchiv de l'entreprise Scope Solutions AG, qui demandent pour lire l'inventaire une navigation par déploiement d'une hiérarchisation où les descriptions sont affichés niveau après niveau mais ne cohabitent pas à l'écran.

De façon générale et quelque peu rapide, on peut dire que les présentations type « volumen » conservent mieux l'unicité de l'inventaire, alors que celles en « fiches » le fragmentent en autant de sous-catégories. On répète ici les mêmes constatations que Christine Nougaret, lorsqu'elle relevait que « trop de bases de données documentaires ne constituent aujourd'hui qu'une série de fiches, décrivant des unités archivistiques à un seul niveau, sans aucune information sur le ou les niveaux supérieurs » (Nougaret, 1999, 181). Nous admettons que le problème est simplement technique, et nullement insoluble mais on doit admettre qu'il n'a pas encore trouvé à notre sens une résolution vraiment satisfaisante.

## Le PDF

Plusieurs institutions de notre corpus d'analyse proposent des inventaires sous forme PDF. En effet,

---

31 Le terme « volumen » est utilisé ici sous forme imagée. Les volumen étaient des rouleaux, par exemple de papyrus, qui pouvaient atteindre plusieurs mètres et qui étaient le support mobile classique de l'écriture avant l'apparition du codex (feuilles manuscrites reliées en un livre) au IIIe siècle ap. J.-C. (Contributeurs de Wikipédia, "Volumen," *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Volumen&oldid=55535956> (Page consultée le juillet 31, 2010)).



le format PDF de l'entreprise Adobe Systems a su apporter à l'univers numérique certaines des attentes héritées de la *culture de l'imprimé*. Il propose en particulier une très bonne présentation de l'unité documentaire. Nous y reviendrons dans le chapitre qui lui est consacré ultérieurement.

## **La validation scientifique**

Comme nous l'avons vu dans la partie sur La culture scientifique moderne, nous considérons, avec d'autres heureusement, que le principe de libre accès est l'un des critères actuels de validation scientifique adapté à la diffusion des documents numériques. C'est donc l'un des critères que nous avons testé dans la mise en ligne des inventaires dans la liste des institutions choisies. Or, d'après nos analyses :

- Les dépôts ouverts (auto-archivage ou revues en libre accès) ne semblent pas être utilisés ;
- Les formats ouverts sont largement absents;
- la question des licences ne semble pas avoir été encore abordée..

Ainsi aucune des institutions choisies en Suisse n'a adopté, à ce jour, le principe du libre accès pour sa production scientifique digitale. Il faut tout de même relever que, parmi les institutions analysées, le site internet d'Archives se rapprochant le plus du modèle de libre accès, est celui des [Archives de la Ville de Genève](http://www.ville-ge.ch/geneve/archives/)<sup>32</sup>. Cette institution qui est connue pour son dynamisme sur les questions de normalisation, n'a pas manqué de mener en parallèle des expérimentations rapides utilisant internet (Grob, Grange, 1997). Aujourd'hui, elle met ses inventaires en ligne sous trois formats HTML, PDF (1.3), XML/EAD. Donc, sans utiliser (encore?) de dépôts ouverts ou de licences ouvertes, elle offre déjà une disponibilité en format ouvert et balisé de ses inventaires, ce qui démontre un préavis largement favorable au principe du libre accès.

## **Le PDF**

L'utilisation très répandue du format PDF et ses effectives potentialités sur ces questions de publication numérique, nous ont amené à lui consacrer une partie entière. Notre analyse nous a en effet permis de dégager des remarques générales valables pour toutes les sorties PDF étudiées. Ces remarques concernent autant l'identification du contenu, du contenant ou le principe du libre accès.

D'entrée de jeu, il faut souligner que les possibilités offertes par le format PDF sont largement sous-exploitées sur les sites internet visités et cela même sans disposer du module payant d'Acrobat Writer pour les éditer<sup>33</sup>. Voici les principales lacunes remarquées :

- La possibilité de disposer dans le panneau latérale du PDF (touche F9) d'une navigation au travers de la structure hiérarchique du document n'est pratiquement jamais utilisée<sup>34</sup>. Or

32 <http://www.ville-ge.ch/geneve/archives/> (Page consultée le 24 juillet 2010).

33 Un éditeur de texte gratuit comme Writer de la suite Openoffice.org offre toutes ces possibilités.

34 Une exception permet de nuancer la généralisation : *Inventar Aargauischer Archive, I. Teil, Repertorium des aargauischen Staatsarchivs, 2. freie Aemter und Fricktal* (Walther Merz, 1935) [inventaire numérisé] url : <http://www.ag.ch/DokTabelle/archivverzeichnis/index.php?controller=Download&DokId=27&Format=a.pdf> (Page

cette fonction souvent superflue pour des simples textes prendrait tout son sens dans nos inventaires. C'est d'autant plus étonnant que cette fonction s'établit automatiquement à partir des styles proposés à l'utilisation par tous les éditeurs bureautiques. Pour les logiciels de description d'archives, il semble qu'il s'agisse de compléter simplement la feuille de style XLS-FO qui permet de générer le PDF depuis le contenu structuré de la base.

- La version PDF utilisée n'est jamais celle PDF/A-1, seule version en format ouvert proposée par Adobe et adaptée à la conservation à long terme (ce qui dans le monde informatique a pour principal avantage de garantir une lisibilité dans un temporalité même rapprochée).
- Les champs de propriétés du PDF (titre, auteur, sujet, mot-clef) sont largement ignorés, ce qui entraîne parfois des erreurs dans l'intitulé du document, et qui sous-exploite des possibilités importantes de contextualisation et d'identification qu'ils pourraient apporter au document.
- La possibilité de définir une autre pagination que celle du document numérique (très utile dans la retro-conversion d'éditions imprimées) n'est pas non plus utilisée.

Pour revenir sur des exemples concrets, j'ai choisi de regarder de plus près les publications PDF offertes par le module Query du logiciel ScopeArchiv de l'entreprise Scope Solutions AG (Bâle). En effet, en Suisse, ce produit est largement dominant puisque sur les vingt institutions choisies, dix l'utilisent. Il est donc apparu nécessaire de lui consacrer une analyse propre.

On doit le relever que comparativement à ce que l'on peut trouver sur l'internet dans des produits similaires, ce module propose des exports PDF qui sont de bonne qualité. En particulier, on peut relever les qualités suivantes (voir [exemple](#)<sup>35</sup>) :

- Les en-têtes et les pied-de-pages sont bien renseignés. Ils présentent sur chaque page un rappel du nom du fonds décrit ainsi que celui de l'institution productrice de l'inventaire, de la date de consultation, de la pagination du document, ainsi que de l'adresse du site dont ils ont été tirés;
- La localisation du fonds dans le cadre de classement est bien rappelé sur la première page;
- Chacune des descriptions dispose d'une URL unique (ID distinct de la cote du fonds) bien indiquée, pour citation, sur la dernière page.

Les critiques que l'on doit tout de même faire à ces publications PDF sont exactement les mêmes que celles citées plus haut, mais auxquelles on peut ajouter quelques nouvelles :

- En tout premier lieu, les descriptions éditées en PDF ne sont pas des inventaires, mais des

---

consultée le 30 juillet 2010). Très bizarrement, cette fonctionnalité n'est pas utilisée pour les inventaires plus modernes : *Altes Archiv, Teilbestand Kloster Wettingen 1248-1864, 1. Auflage* (Staatsarchiv Aargau, 2007) url : <http://www.ag.ch/DokTabelle/archivverzeichnis/index.php?controller=Download&DokId=36&Format=a.pdf> (Page consultée le 30 juillet 2010).

35 Staatsarchiv St.Gall, *Lehrerseminar Marienberg Rorschach*, url : <http://scope.staatsarchiv.sg.ch/report.aspx?rpt=1&id=87855> (Page consultée le 30 juillet 2010).

morceaux de ces derniers, destinés à être des supports de travail. ScopeArchiv, par son module Query semble privilégier l'édition HTML (type « fiche ») des inventaires sans offrir la possibilité à l'utilisateur de télécharger un inventaire complet. En effet, il n'est pas possible d'avoir en un seul document PDF tout l'inventaire d'un fonds à plusieurs niveaux. L'édition PDF doit être répétée pour chacun d'entre eux ;

- Les sorties PDF ne proposent pas de réelle page de titre ;
- La plupart du temps, le créateur de l'inventaire et la date de rédaction de celui-ci ne sont pas indiqués.

## Conclusions de l'analyse

Les institutions suisses détentrices d'archives ont reconnues l'importance du web et elles ont toute un site fonctionnel répondant aux attentes de base du public (adresse, heures d'ouverture, présentation succincte). Concernant leurs mises en ligne d'inventaire, on doit toutefois reconnaître qu'aucune ne remplit pleinement les trois critères attendus pour garantir à ces derniers d'être validés en tant que *documents traces* à contenu scientifique publiés et donc de pouvoir être utilisés comme supports fiables et efficaces de connaissance et d'apprentissage.

Ce constat nous amène à en conclure que les informations mises en ligne ne sont donc pas des inventaires (*document trace*) mais bien des données (*document source* au sens de Marie-Anne Chabin) renseignant sur le contenu des fonds décrits. Ils ont pour vocation d'orienter le public vers l'objet de sa recherche et de lui en fournir une référence.

Comme on le voit les efforts jusqu'à présent fournis par les institutions détentrices d'archives en Suisse, se sont focalisés sur des questions de recherche d'information (*Information Retrieval*) et elles n'ont pas recherché à utiliser le médium numérique pour consolider leur propre pratique scientifique. Mais peut-on vraiment faire l'un sans l'autre ? Il semble que cette problématique dépasse les Archives et concernent une large partie de ce qui se fait en terme de gestion de l'information sur le web ou dans l'univers numérique : on oublie le document et l'on ne pense qu'aux données alors que l'un est dépendant dans l'autre dès que l'information a vocation à être utilisée comme un support efficace et valable de connaissance et d'apprentissage (voir notre partie concernant Le document).

Cette méprise pourrait reposer sur un certain idéalisme contemporain vis-à-vis des nouvelles technologies. En effet si on suit Bruno Latour, dans son article présent dans le beau volume intitulé *Lieux de savoir ; espaces et communauté*, lorsqu'il dit que « la tentation de l'idéalisme [appliqué aux moyens de l'exercice scientifique] vient peut-être du mot même de *données* qui décrit aussi mal que possible ce sur quoi s'appliquent les capacités ordinaires des érudits, des savants et des intellectuels. Il faudrait remplacer ce terme par celui, beaucoup plus réaliste, d'*obtenues* et parler par conséquent de *bases d'obtenues*, de *sublata* plutôt que de *data* [...] » (Latour, 2007, 609).

L'importance d'un retour à un certain « matérialisme » (Latour, 2007, 613), nous semble-t-il ne pourra que se renforcer avec le temps, car l'importance de se repérer dans un univers numérique en

expansion nécessite d'établir des coordonnées de référence aux informations sur lesquels on s'appuie. Or la localisation de l'information passe par son « encapsulation » dans les paramètres d'un document.

Vu que cette nécessité va, de notre point de vue, s'imposer de plus en plus, nous avons voulu avant de clôturer ce travail, en formuler une mise en œuvre sous forme de proposition mais aussi de piste de réflexion.

## Propositions

Comme, dans nos analyses, aucune des situations rencontrées ne remplissaient les critères de publication d'inventaires, entendus comme des *documents traces* à contenu scientifique ayant vocation à être support de connaissance et d'apprentissage, nous avons tenté d'envisager quelques simulations afin de se rendre compte des potentialités de leur mise en œuvre.

En effet, les inventaires en ligne en tant que *document trace* (Chabin, 2004) numérique et scientifique, devrait, à notre sens, conserver les avantages de la *culture de l'imprimé* analogique tout en bénéficiant des avantages du monde numérique. Nous rejoignons en ce sens les préoccupations de l'Ecole d'archivistique allemande de Marburg qui au sien d'un projet soutenu par la DFG (Deutsche Forschungsgemeinschaft) "Prototyp eines online-fähigen Findbuchs" avait poursuivi les mêmes buts : « im Medium Buch werden Findbücher auf eine spezifische, traditionelle Art und Weise präsentiert, die Vorzüge und Nachteile hat. Die Vorzüge sollten durchaus erhalten bleiben, nämlich zum ersten die individuelle, nonlineare Zusammenstellung von Informationen durch Blättern und assoziatives Lesen. Zum zweiten sollte die nonverbale Präsentation von Zusammenhängen gewährleistet bleiben, wie sie in der Darstellung der Bestandsstruktur mit Hilfe der Klassifikation und in der Darstellung von Zusammenhängen zwischen den Verzeichnungseinheiten durch die Anordnung der Aktentitel zum Ausdruck kommt, und zum dritten sollten Benutzern über die Klassifikation und den Index wie im Papierfindbuch mehrere Zugriffsmöglichkeiten offenstehen. Es ging also nicht um eine generelle Abkehr von einem an sich bewährten Medium, sondern um dessen Optimierung » (Heiden, Black-Veldtrup, 1999, s.p.).

En ce sens afin d'envisager la concrétisation d'une telle politique de publication d'inventaires, nous avons rédigé, sous forme d'essai, une notice (voir en annexe) d'un inventaire fictif en métadonnées Dublin Core (DC). Il s'agissait de disposer d'un fichier adapté à son exploitation dans le système *Open Archives Initiative* (dépôt ouvert) partant du principe que nous disposions à la base d'une description sous forme d'un fichier XML/EAD (format ouvert) et faisant le choix de la licence Creative Commons (licence ouverte). Il s'agit du minimum demandé par le principe du libre accès et cela répond largement aux attentes d'identification et d'unité documentaire d'un inventaire dans le monde numérique. L'exercice de rédaction d'une notice de ce type serait d'ailleurs facilement automatisable à partir du fichier XML/EAD.

Ce genre de notice pourrait alors trouver leur place sur des agrégateurs OAI généraux comme WorldCat<sup>36</sup> ou spécialisé comme APEnet<sup>37</sup> (puis depuis là dans Europeana<sup>38</sup>). Cela nous semble répondre à la fois à une demande de visibilité des Archives et de disponibilité centralisée des informations pour les utilisateurs.

Ce qui frappe évidemment lors de cet exercice fictif, c'est la mise en avant de l'inventaire, en tant que document (avec un auteur et une date) avant le fonds en lui-même. C'est une perspective qui

---

36 <http://www.worldcat.org/> (Page consulté le 29 juillet 2010).

37 <http://apenet.nac.kei.pl/> (Page consulté le 29 juillet 2010).

38 <http://www.europeana.eu/portal/> (Page consulté le 29 juillet 2010).

tranche avec la pratique actuelle où l'archiviste et l'inventaire, tout en ayant un pouvoir considérable, n'apparaissent souvent que de façon marginale.

Pour reprendre la question de la contextualisation des inventaires archives, il nous semble qu'elle pourrait, à notre sens, être résolue de deux manières principales, d'une part par la possibilité de disposer de cadres de classement des inventaires dynamiques et d'autre part par le développement de nouveaux outils de visualisation graphique des inventaires et de leur relation vis-à-vis d'une contexte (mindmapping, etc.)

Concernant les cadres de classement, le but à atteindre serait que l'utilisateur puisse choisir lui-même sur quel mode de présentation il souhaiterait parcourir le cadre de classement présentant les inventaires. En reprenant les entrées classiques demandées par ISAD(G), on pourrait penser à un choix sur les données de l'objet de l'inventaire, à savoir le fonds, comme : cote, intitulé, producteur, mètres linéaires, dates. Mais les critères d'identification des inventaires eux-mêmes devraient aussi être tout aussi facilement interrogeables, en proposant un tri par auteur, titre, date, collection. La contextualisation des données ne doit pas être réalisée au détriment des documents qui en sont porteur.

Le développement de nouvelles visualisations graphiques performantes est à notre sens, l'autre possibilité, après la valorisation de l'histoire institutionnelle, de promouvoir la contextualisation des inventaires. Mais il s'agit d'un domaine en développement qui ne pourra se construire qu'une fois la présence des bases de notre métier, les inventaires, stabilisés au sein du monde numérique. Il s'agit que d'un moyen supplémentaire, d'un bonus.

## Conclusion

Pouvons-nous à présent répondre à notre question de départ : les procédés actuels de mise en ligne permettent-ils aux inventaires d'archives d'être des supports fiables et efficaces de connaissances et d'apprentissage ?

Notre analyse diplomatique des inventaires en tant que document, nous a permis de définir qu'ils disposaient d'une qualité de *document trace* à contenu scientifique ayant pour vocation à être conservé dans le temps afin de rendre compte de l'activité de l'institution et des personnes qui les avaient créé.

En ce sens, nous avons pu établir au début de la partie Analyse que les procédés de mise en ligne devaient garantir aux inventaires au moins trois caractéristiques de structuration formelle pour le permettre de remplir leur vocation de support de connaissance et d'apprentissage. Ces caractéristiques sont tirées d'une part de la *culture de l'imprimé* et d'autre part de la *culture scientifique moderne* :

- Présentation sous forme d'une unité documentaire ;
- Identification complète et claire, tant du point de vue intellectuel (information complète) que matériel (mise en page adaptée) de leur contenu et de leur contenant;
- Validation scientifique par le passage par une procédure de publication.

En conclusion de notre analyse, nous avons mis à jour que la plupart de ces critères ne sont pas présents, ou alors fort imparfaitement, lors des publications en ligne d'inventaires sur les sites internet analysés. Ce constat nous a permis de dire qu'aucun inventaire adapté à la connaissance et à l'apprentissage n'était actuellement mis à disposition en ligne par l'une des vingt institutions suisses détentrices d'archives analysées. Notre hypothèse est donc confirmée.

En ce sens, on peut, de façon polémique, se demander si la richesse (proportionnelle à sa rareté) de nos institutions ne seraient pas plus leurs instruments de recherche que leurs fonds d'archives ? En effet, il nous apparaît suite à notre analyse et aussi vis-à-vis de notre propre expérience, qu'il est bien plus facile pour nous, archivistes, d'obtenir le don d'un fonds d'archives que d'en réaliser un inventaire scientifiquement valide et adapté à la diffusion numérique. La question est un peu provocatrice mais il est nous semble qu'un rééquilibrage s'impose, en particulier vis-à-vis du monde numérique.

Que nous a appris ce travail ? En très résumé, il nous apparaît que les institutions détentrices d'archives pour réussir leur présence sur internet, devraient, à notre sens, recentrer leurs efforts sur la maîtrise de leur propre production à savoir les instruments de recherche et parmi eux, les inventaires. C'est, selon nous, qu'en maîtrisant leur production en terme de qualité, de stabilité et de référencement qu'elles arriveront par la suite à donner un plus largement accès à leurs fonds. Cette première étape nous semble donc indispensable pour remplir leur mission.

Pour ce faire, il faudrait redonner une qualité et une finition (numérique) à nos inventaires afin de

pouvoir leur offrir un statut de preuve et leur consacrer les attributs de validité, au travers leur enregistrement (numérique) et leur diffusion (numérique), qu'ils méritent. Ces efforts viseraient à doter nos institutions d'une mémoire valorisable, permettant une réflexivité et la disponibilité pour les archivistes, et le public en général, des sources de leur histoire encore largement à écrire.

Car si les Archives semblent avoir un rôle non négligeable à jouer vis-à-vis des enjeux du monde numériques, il faut qu'elles maîtrisent tout d'abord leur propre production au sein de ce monde-là, avant de pouvoir faire valoir leurs compétences auprès des autres.

Par ailleurs, il faut encore bien préciser que nous avons étudié les inventaires en tant que *document trace* et non pas *document source* (voir la partie Le document). Il nous apparaissait que c'était la meilleure manière de saisir tout à la fois le travail de l'archiviste, l'histoire institutionnelle et enfin les fonds eux-mêmes. Il s'agit d'une approche par le contexte, mais pas par le contexte des fonds, qui pour nous n'éclaire que peu au-delà des premières grandes catégories, mais par le contexte de l'histoire de l'institution d'archives elle-même.

Notre idée à travers cet exercice est de revendiquer une certaine option « culturelle » pour la publication des inventaires. C'est-à-dire que nous partons du principe que pour répondre au mieux à sa vocation d'instrument de recherche, les inventaires doivent revendiquer le statut d'objets de culture, héritiers d'une part de la *culture de l'imprimé* et d'autre par de la *culture scientifique moderne*. C'est ce qu'il nous semble être bien exprimé par nos collègues allemands lorsqu'ils écrivent : « Archivarbeit ist Kulturarbeit » (Betz-Wischnath, Kramer, Sannwald, 2003, 220).

En ce sens, l'un des grand mérite du passage à l'ère numérique est peut-être, paradoxalement, de nous avoir fait prendre conscience d'une certaine « matérialité » des supports de nos connaissances. C'est l'idée que l'on retrouve évoquée par Bruno Latour lorsqu'il nous dit que : « contrairement à ce que l'on dit souvent, les nouvelles techniques de l'information et de la communication ont cet insigne avantage non pas de virtualiser ce qui, jusqu'ici gisait de manière obstinée, mais de donner une traçabilité, un conduit matériel, un prix souvent, une présence obstinée, technique, fragile – ô combien fragile ! - à nos **moyens de connaissance** » (Latour, 2007, 614).

En forme de conclusion, nous allons encore évoquer, à présent, les inventaires sous trois facettes qui plaide en faveur de leur prise en compte en tant que *document trace* : à savoir l'histoire institutionnelle, l'édition critique et le concept de *Digital humanities*.

## Les Archives et l'écriture de leur histoire

Comme la question des sources de l'histoire institutionnelle des Archives traversent cette étude, il est important en conclusion de lui consacrer quelques mots. Il faut en effet répondre à la question sous-jacente à ce travail : en quoi l'histoire de l'institution peut-elle aider à comprendre l'inventaire d'archives qu'elle a produit et par là le fonds d'archives qu'elle abrite ?

Ce qui apparaît pour nous essentiel, mais qui est presque une tautologie, c'est que pour les usagers la compréhension d'un fonds d'archives est conditionné par la lecture de son inventaire. Or ce dernier est issu d'une analyse non neutre et révisable du contenu du fonds. Les inventaires sont des



productions textuelles historiquement datées, comme nous l'a appris indirectement Pierre Chastang (2001). Ils doivent pouvoir être remis, par les usagers, dans leur contexte de production pour que ces derniers ne restent pas prisonniers de l'analyse du fonds réalisée par l'archiviste, et puissent bien distinguer le fonds de sa description. En ce sens, pour nous seule la mise à disposition d'outils de compréhension de l'histoire de l'institution peut éclairer suffisamment les lecteurs sur les inventaires qu'on leur offre à lire.

Or paradoxalement ce sont ces mêmes inventaires qui sont l'une des principales sources de l'histoire des institutions comme l'a démontré l'article de Gilbert Coutaz (2007b). Donc c'est en permettant aux usagers de replacer l'inventaire qu'ils sont en train de lire dans l'ensemble de ceux produits par l'institution qu'on leur donne la possibilité de mieux le comprendre. On peut imaginer pour cela, proposer, comme déjà évoqué, un tri par date et par auteur des inventaires. Cela revient à envisager les inventaires comme des publications au sens plein du terme et de se doter des outils bibliothéconomiques pour les gérer, comme celui de la collection.

Par ailleurs, si cette histoire a déjà une importance certaine dans les rapports entre public et Archives, de la même manière elle en a une tout aussi grande entre les différentes générations d'archivistes. En effet comme le dit Gilbert Coutaz : l'archiviste « n'est pas propriétaire du passé de son institution, l'archiviste en est dépositaire ; il lui incombe donc dès lors de le partager avec d'autres et de le faire reconnaître loin à la ronde » (Coutaz, 2007b, 128). On pourrait ajouter que l'archiviste est certes dépositaire du passé de son institution mais qu'il a aussi la responsabilité de garantir aux documents qu'il produit lui-même dans le cadre de son institution, d'être demain des sources fiables pour l'écriture de son histoire.

## **L'inventaire comme une forme d'édition critique**

Avant de conclure complètement, nous aimerions revenir sur les idées qui sont à la base de ce travail. En effet comme cela a été évoqué, pour nous les inventaires sont des œuvres scientifiques établies sur un corpus d'archives. Ils ne devraient pas en ce sens, apposer une lecture définitive de ce corpus. Si la description archivistique est scientifiquement établie, elle doit donc être tout aussi bien scientifiquement révisable.

Pour nous aider à appréhender ce point de vue, j'aimerais rapprocher l'exercice de rédaction d'inventaire de celui propre aux travaux d'édition critique (ecdotique). Cette discipline dispose, en effet d'une longue tradition scientifique, proche des institutions d'archives, qui va de l'édition des sources médiévales (Guyotjeannin, Vieillard, 2001-2002) à celles modernes (Varloot, 1980) voire contemporaines. Cette critique, comme la description archivistique, s'intéresse à la fois à la forme et au contenu des corpus à décrire / à éditer / à publier.

On peut d'ailleurs se demander si dans leur questionnement autour de la définition du terme « texte » (Varloot (1980), Hay (1985)), cette science critique ne pourrait pas se rapprocher du traitement archivistique de corpus ?

Cette idée présentée en fin de ce travail a été, en faite, une des sources d'inspiration de celui-ci, et

nous a été suggérée par la lecture du travail de Pierre Chastang (2001) intitulé *Lire, écrire, transcrire ; le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XIe-XIIIe siècle)*, où l'auteur prend le cartulaire<sup>39</sup> comme objet d'étude historique. Il pose la question du statut de cette écriture documentaire (Chastang, 2001, 25) pour en conclure à son nécessaire remplacement dans l'ensemble de la production textuelle.

Pierre Chastang a réussi en effet à nous faire prendre réellement conscience que tout exercice d'écriture, toute documentaire soit-il, est non neutre et est en ce sens un formidable révélateur de la société dans laquelle il s'exerce. Cela transparait en particulier lorsqu'il nous explique que « « pour reprendre les catégories médiévales de l'écriture, [les cartulaires] sont à la fois un **instrumentarium** et une **narratio** où la quête documentaire a été clairement sous-tendue par un projet historiographique qui engage la compréhension de toute l'entreprise » (P. Toubert cité) » (Chastang, 2001, 22-23).

Cela nous a renvoyé au constat posé, par ailleurs, par Gilbert Coutaz : « les Archives ont inévitablement une relation avec le pouvoir et la société dont elles sont le reflet plus au moins large et diversifié des formes d'expression » (Coutaz, 2007, 153).

Suite à la lecture de l'ouvrage de Pierre Chastang, nous avons tenté dans ce travail de définir l'unité textuelle des « chartriers » et « cartulaires » contemporains que sont nos inventaires d'archives. La réaffirmation de leur identité textuelle en tant que document avant d'être des masses d'information, nous a amené à envisager les conditions de conservation de leurs attributs dans le monde numérique. Et cela afin de leur permettre de continuer à être, comme les cartulaires médiévaux, les témoins et témoignages de leurs temps et donc de remplir, pour nous et les suivants, leur mission de repères adaptés à l'analyse des flux d'information qui nous traversent.

Mais quels sont les attributs, dans le monde numérique, nécessaires à la stabilité de ces unités textuelles? C'est ce que nous avons tenté d'envisager au cours de ce travail.

## Vers les Digital humanities

En dernier lieu et pour véritablement conclure, nous souhaiterions signaler le concept de *Digital humanities* qui a fait récemment une apparition publique dans l'univers francophone, par le biais du manifeste du même nom<sup>40</sup>. Il s'agit, selon nous, d'un champ interdisciplinaire riche en promesses et qui permettrait aux archivistes, s'ils acceptaient de s'y lancer, de retrouver la diversité des compétences qui faisait la qualité des anciens « ateliers d'imprimerie » (voir partie Les critères de qualité). En effet, dans leur manifeste les initiants tenaient certes à rappeler les principes du libre accès mais en renforçant l'idée de collaboration entre les disciplines et en accentuant l'importance

---

39 Un cartulaire peut être défini comme un « recueil de copies des documents (chartes) reçus par une personne physique ou morale qui fait transcrire intégralement ou parfois en extraits des titres relatifs à ses biens et à ses droits et des documents concernant son histoire ou son administration, pour en assurer la conservation et en faciliter la consultation » (Glossaire CartulR : url: <http://www.cn-telma.fr/cartulR/glossaire/> ) (Page consultée le 15 juillet 2010).

40 <http://tcp.hypotheses.org/318> (Page consultée le 15 juillet 2010).

de la formation dans le domaine.

Ce manifeste ne prône donc pas un passage au tout numérique mais demande de prendre en compte les enjeux contenus dans l'émergence de l'infrastructure numérique et en particulier d'internet dans l'élaboration des sciences humaines actuelles. Il prône une meilleure utilisation et compréhension de ce domaine qui passe par une bonne circulation des connaissances sur sa maîtrise et en ce sens un approfondissement de la recherche sur ce champs et de la formation qui pourrait lui être consacrée.

J'ose espérer que ce travail de Master pourra contribuer, à son échelle, à l'engagement des archivistes dans le domaine des *Digital humanities* et ce au moyen des instruments qui font le mérite de leur profession depuis le début : leurs inventaires.

## Bibliographie

Bélaval, Philippe, 1999, « Préface » in Nougaret, Christine, *Les instruments de recherche dans les archives*, La Documentation française, Paris, p. 7-8.

Ben Romdhane, Mohamed, 1996, [Caractérisation des publications scientifiques en agronomie](http://www.recodoc.univ-lyon1.fr/memoireDEA/tdm.htm), Mémoire de DEA, École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENNSIB), Université Lumière Lyon 2 / Université Jean-Moulin Lyon 3, url : <http://www.recodoc.univ-lyon1.fr/memoireDEA/tdm.htm>.

Betz-Wischnath, Irmtraud, Kramer, Wolfgang, Sannwald, Wolfgang, 2003, « Kulturarbeit – eine Kernaufgabe für Kreisearchives? » in *Der Archivar*, 56/3, p. 220-224.

Bourdieu, Pierre, 2001, *Science de la science et réflexivité ; cours au Collège de France 2000-2001*, Raison d'agir éditions, Paris.

Bugnon, Nicolas, Erard, Reynald, Filippozzi, Lorraine, 2006, *RAS on the Web ; Élaboration d'une stratégie de diffusion et création du site web du Service Records et Archives de l'OMS*, Travail de diplôme, HEG, Genève.

Chabin, Marie-Anne, 2004, « Document trace et document source. La technologie numérique change-t-elle la notion de document ? » in *Information - Interaction – Intelligence*, vol 4, no 1, p. 141-158.

Chanier, Thierry, 2004, *Archives ouvertes et publication scientifique ; comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche*, L'Harmattan, Paris.

Chastang, Pierre, 2001, *Lire, écrire, transcrire ; le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XIe-XIIIe siècle)*, Editions du CTHS, Paris.

Coutaz, Gilbert, 2007a, « Des collections et des séries de publications à l'initiative des Archives » in Collectif, *Archivpraxis in der Schweiz ; Pratiques archivistiques en Suisse*, hier+jetzt, Baden, p. 137-162.

Coutaz, Gilbert, 2007b, « Histoire des Archives en Suisse, des origines à 2005 » in Collectif, *Archivpraxis in der Schweiz ; Pratiques archivistiques en Suisse*, hier+jetzt, Baden, p. 46-136.

Couture, Carol, 1996, « Le concept de document d'archives à l'aube du 3e millénaire » in *Archives*, vol. 27, no 4, p. 3-19.

Couture, Carol, (dir.), 2003, *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Presse de l'Université du Québec, Saint-Foy.

Delmas, Bruno, 1996, « Manifeste pour une diplomatie contemporaine. Des documents institutionnels à l'information organisée » in *Gazette des archives*, no 172, p. 49-70.

Delmas, Bruno, 2005, « Préface » in Gagnon-Arguin, Louise, 2005, *Typologie des documents des organisations*, Presses de l'Université de Québec, Saint-Foy, p. VII-X.

Gagnon-Arguin, Louise, 2003, « *La création* » in Couture, Carol, (dir.), 2003, *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Presse de l'Université du Québec, Saint-Foy, p. 69-102.

Gagnon-Arguin, Louise, 2005, *Typologie des documents des organisations*, Presses de l'Université de Québec, Saint-Foy.

Gardarin, Georges, 2005, *Bases de données*, Eyrolles, Paris.

Grob, Jean-Manuel, Grange, Didier, 1997, « Quand ISAD-G rencontre Internet ; Constitution d'un état des fonds aux Archives de la Ville de Genève » in *Arbido*, Vol. 9, p. 11-12.

Guyotjeannin, Olivier, Vieillard, Françoise, (coord.), 2001-2002, *Conseils pour l'édition des textes médiéviaux*, 3 volumes, Comité des travaux historiques et scientifiques : Ecole nationale des chartes, Paris.

Heiden, Detlev , Black-Veldtrup , Mechthild, 1999, « Das Marburger Online-Findbuch. Konsequenzen für die Erschließung und Präsentation von Archivgut » in *Der Archivar*, 52/3, p. 217-224. url : [http://www.archive.nrw.de/archivar/hefte/1999/Archivar\\_1999-3.pdf](http://www.archive.nrw.de/archivar/hefte/1999/Archivar_1999-3.pdf)  
(sans pagination) (Page consulté le 29 juillet 2010).

Latour, Bruno, 2007, « Pensée retenue, pensée distribuée », in Jacod, Christian (dir.), *Lieux de savoir ; espaces et communautés*, Albin Michel, Paris, p. 605-615.

Mounier, Pierre, 2010, « Le livre et les trois dimensions du cyberspace » in Darcos, Martin (dir.), *Read/Write Book ; le livre inscriptible*, Centre pour l'édition ouverte, Marseilles, p. 175-183.

Müller, Peter, 2005, « Vollregist, Findgut oder Informationssystem – Anmerkungen zur Geschichte und Perspektiven der archivischen Erschliessung » in *Der Archivar*, 58/1, p. 6-15.

Rygiel, Philippe, 2005, « Les sites des archives départementales françaises : état des lieux » in Rygiel, Philippe, Noiret, Serge, (dirs.), *Les historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Publibook, 2005. Version consultée tirée de l'archive ouverte HAL : halshs-00138120 (pré-print sans pagination).

Rousseau, Jean-Yves, 2008, « Les unités de travail » in Rousseau, Jean-Yves, Couture, Carol (dirs.), *Les fondements de la discipline archivistique*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 115-140.

Sauvé, Madeleine, 2006, *Qu'est-ce qu'un livre ? De la page blanche à l'achevé d'imprimé*, Les Éditions Fides, [sans lieu].

Sévigny, Martin, 2002, *Le protocole OAI et SDX 2*, Rapport, AJLSM, Bordeaux,  
url : <http://www.nongnu.org/sdx/docs/html/others/oai.pdf>.

Varloot, Jean, 1981, « Les conventions dans l'édition de texte » in *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, vol. 33, n°33, p.101-110.

## Revues

*Arbido* (Suisse), ISSN : 1420-102X [aucun article en ligne], url : <http://www.arbido.ch/de/index.php>

*Archives* (Québec), ISSN : 0044-9423 [articles en ligne 1995-2006 ],

url : <http://www.archivistes.qc.ca/Revue-Archives,37>

*Der Archivar* (Allemagne), ISSN : 0003-9500 [articles en ligne 1999-2010],

url : <http://www.archive.nrw.de/archivar/>

*Document numérique* (France), ISSN : 1279-5127 [articles en ligne payant, aucune collection papier complète en Suisse], url : <http://dn.revuesonline.com/>

*Documentaliste-science de l'information* (France), ISSN : 0012-4508 [articles en ligne en partie payant], url : <http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information.htm>

*Gazette des archives* (France), ISSN : 1241-3577 [aucun article en ligne],

url : <http://www.archivistes.org/-La-Gazette-des-archives->

*Information, interaction, intelligence : une revue en sciences du traitement de l'information*

(France), ISSN : 1630-649X [revue en accès libre], url : [http://www.revue-i3.org/index\\_fr.php](http://www.revue-i3.org/index_fr.php)

## Annexe 1 : Notice Dublin Core

Élément	Exemple
1. Titre (métadonnée)	Inventaire du Fonds Francis Mayllartd (ACV PP xxx)
2. Créateur (métadonnée)	Jacques Demies
3. Sujet (métadonnée) ou mots clés	[Présentation du fonds] Le fonds Francis Mayllartd contient principalement des lettres et des ébauches de textes littéraires. Il a été versé aux Archives cantonales vaudoises en 1996. Les documents qu'il contient s'échelonne entre 1920 et 1930. Il est d'une dimensions de 0,50 mètre linéaire.
4. Description (métadonnée)	[Présentation de l'inventaire] L'inventaire a été rédigé en 2002 par Jacques Demies, sous la direction de l'archiviste cantonale, Gilbert Coutaz. Il s'agit d'une inventaire sommaire qui comprend deux parties : correspondance, textes littéraires.
5. Éditeur	Archives cantonales vaudoises
6. Contributeur	Gilbert Coutaz
7. Date (métadonnée)	2002
8. Type de ressource	Inventaire
9. Format	PDF/A-1 ou XML/EAD
10. Identifiant de la ressource	DOI : 10/00087.5634
11. Source	
12. Langue (métadonnée)	Français
13. Relation (métadonnée)	DOI : 10/00087.5636 (Francis Mayllartd (Notice ISAAR(CPF))), DOI : 10/00087.5637 (Archives cantonales vaudoises (Notice ICA-ISDIAH))
14. Couverture (métadonnée)	Canton de Vaud (Suisse)
15. Droits (métadonnée)	CC-BY-NC [Licence de libre distribution Creatives Commons (CC) avec nécessité de Mention de paternité (BY) à l'exclusion de tout usage commercial (NC)]

## Annexe 2 : Liste des institutions analysées

Nom de l'institution	Lieu	Chef-lieu	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	Population (2007)
Staatsarchiv des Kantons Zürich	Canton de Zürich	Zürich	1'729	756	1'307'567
Staatsarchiv des Kantons Bern	Canton de Bern	Bern	5'959	162	962'982
Archives cantonales vaudoises	Canton de Vaud	Lausanne	3'212	209	672'039
Staatsarchiv Aargau	Canton d'Argovie	Aarau	1'404	414	581'562
Staatsarchiv St.Gallen	Canton de Saint-Gall	Saint-Gall	2'026	230	465'937
Archives d'Etat de Genève	Canton de Genève	Genève	282	1'553	438'177
Staatsarchiv Luzern	Canton de Luzern	Luzern	1'494	243	363'475
Stadtarchiv Zürich	Ville de Zürich		92	3'902	358'540
Archivio di Stato	Canton du Tessin	Bellinzona	1'813	181	328'580
Archives d'Etat du Valais	Canton du Valais	Sion	5'225	57	298'580
Staatsarchiv Basel-Landschaft	Canton de Bâle-campagne	Liestal	518	520	269'145
Archives de l'Etat de Fribourg	Canton de Fribourg	Fribourg	1'671	158	263'241
Staatsarchiv Solothurn	Canton de Soleure	Soleure	791	316	250'240
Staatsarchiv des Kantons Thurgau	Canton de Thurgovie	Frauenfeld	991	241	238'316
Staatsarchiv Graubünden	Canton des Grisons	Coire	7'105	27	188'762
Staatsarchiv Basel-Stadt	Canton de Bâle-ville	Bâle	37	5'006	185'227
Archives de la Ville de Genève	Ville de Genève		16	11'333	179'971
Archives de l'Etat de Neuchâtel	Canton de Neuchâtel	Neuchâtel	803	211	169'782
Stadtarchiv Basel avec Staatsarchiv Basel-Stadt	Ville de Bâle		24	6'828	163'521
Staatsarchiv Schwyz	Canton de Schwyz	Schwytz	908	155	141'024



## Inventaires HTML

Nom de l'institution	Inventaires en ligne	Technologie HTML	contenant (institution, date, collection)	contenu (auteur, date, titre, ID)	unicité documentaire	Dépot ouvert	Formats ouverts	Licences ouvertes
Staatsarchiv des Kantons Zürich	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	Non	Non	Non
Staatsarchiv des Kantons Bern	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	Non	Non	Non
Archives cantonales vaudoises	non	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Staatsarchiv Aargau	oui	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Staatsarchiv St.Gallen	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	Non	Non	Non
Archives d'Etat de Genève	oui	Base de données	institution	non	Non	non	non	non
Staatsarchiv Luzern	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	Non	Non	Non
Stadtarchiv Zürich	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	Non	Non	Non
Archivio di Stato	oui	Base de données	institution	non	Oui	non	non	non
Archives d'Etat du Valais	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	Non	Non	Non
Staatsarchiv Basel-Landschaft	oui	oui	institution	non	Non	non	non	non
Archives de l'Etat de Fribourg	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	Non	Non	Non
Staatsarchiv Solothurn	non	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Staatsarchiv des Kantons Thurgau	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	Non	Non	Non
Staatsarchiv Graubünden	oui	[HTML Logiciel CMIStar, en cours de mise en place]	institution	[non]	[non]	non	non	non
Staatsarchiv Basel-Stadt	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf date, ID)	Non	Non	Non	Non
Archives de la Ville de Genève	oui	oui	institution	oui (auteur, date), non (titre, ID)	Oui	non	oui	non
Archives de l'Etat de Neuchâtel	oui	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Stadtarchiv Basel avec Staatsarchiv Basel-Stadt	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]
Staatsarchiv Schwyz	oui	Base de données	institution	non	Non	Non	Non	Non

## Inventaires PDF

Nom de l'institution	Inventaires en ligne	Technologie PDF	contenant (institution, date, collection)	contenu (auteur, date, titre, ID)	unicité documentaire	Dépôt ouvert	Formats ouverts	Licences ouvertes
Staatsarchiv des Kantons Zürich	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	non	non	non
Staatsarchiv des Kantons Bern	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	non	non	non
Archives cantonales vaudoises	non	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Staatsarchiv Aargau	oui	oui	institution	[date, titre]	Oui	non	non	non
Staatsarchiv St.Gallen	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	non	non	non
Archives d'Etat de Genève	oui	Base de données	Non	Non	Oui	non	non	non
Staatsarchiv Luzern	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	non	non	non
Stadtarchiv Zürich	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	non	non	non
Archivio di Stato	oui	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Archives d'Etat du Valais	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	non	non	non
Staatsarchiv Basel-Landschaft	oui	oui	institution	non	Non	non	non	non
Archives de l'Etat de Fribourg	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	non	non	non
Staatsarchiv Solothurn	non	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]
Staatsarchiv des Kantons Thurgau	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf ID)	Non	non	non	non
Staatsarchiv Graubünden	oui	oui	institution	Non	Oui	non	non	non
Staatsarchiv Basel-Stadt	oui	Logiciel Scope Query	institution	non (sauf date, ID)	Non	non	non	non
Archives de la Ville de Genève	oui	oui	institution	oui (auteur, date), non (titre, ID)	Oui	non	oui	non
Archives de l'Etat de Neuchâtel	oui	oui	institution	oui (sauf cote)	Oui	non	non	non
Staatsarchiv Basel-Stadt	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]	[avec le canton de Bâle-ville]
Staatsarchiv Schwyz	oui	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]	[-]